RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024-2025

TELEVERBIER
VALAIS SUISSE

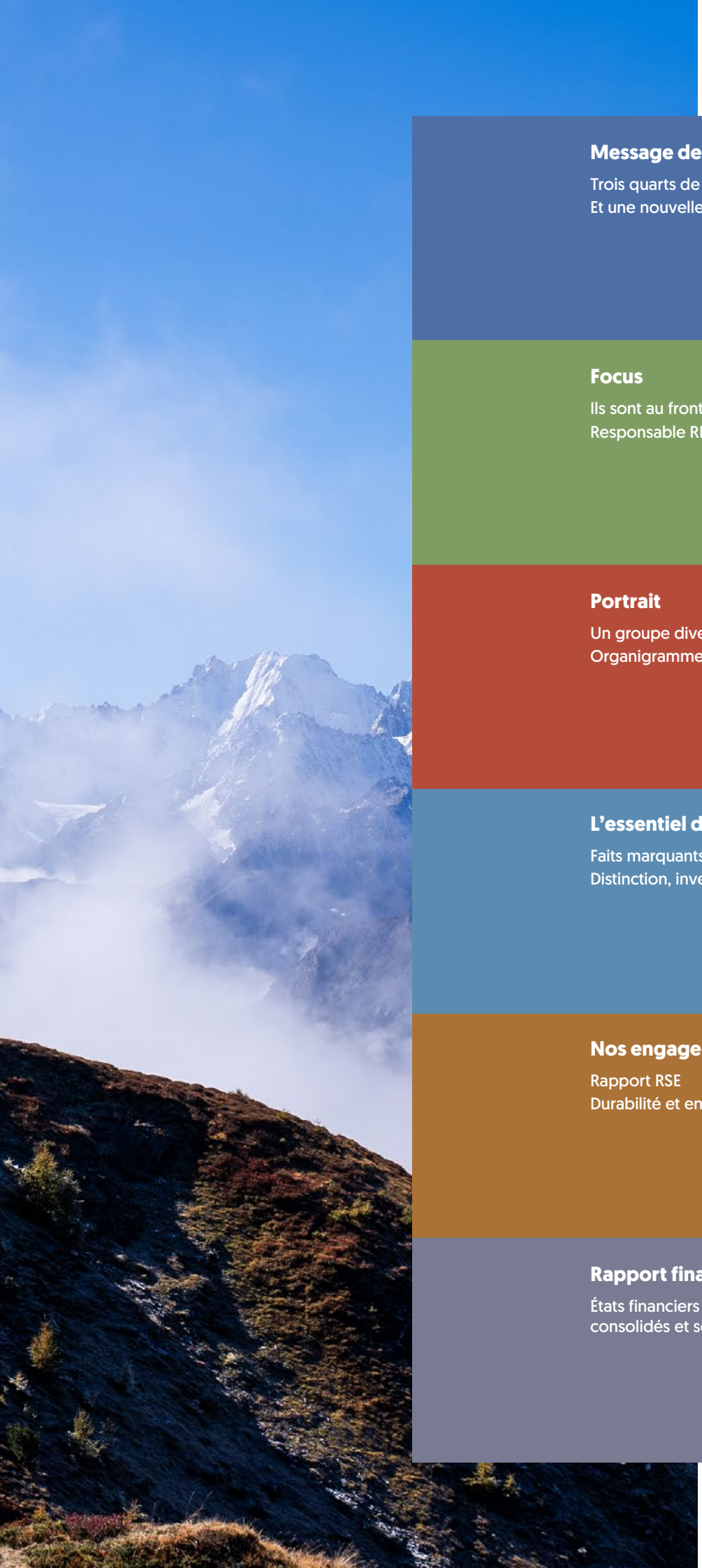

Message des dirigeants
Trois quarts de siècle
Et une nouvelle manière de faire du tourisme
5

Focus
Ils sont au front
Responsable RH et directeur d'exploitation
9

Portrait
Un groupe diversifié
Organigramme et chiffres clés
13

L'essentiel de l'année
Faits marquants
Distinction, investissements et perspectives
19

Nos engagements
Rapport RSE
Durabilité et environnement de travail sain
25

Rapport financier
États financiers
consolidés et sociaux
33

75 ANS
1950-2025

Message des dirigeants

TROIS QUARTS DE SIÈCLE

Si 2025 a été une année mouvementée dans le monde, elle a offert à Téléverbier l'occasion de porter un regard sur son histoire et de concrétiser une des pièces maîtresses de son avenir.

Trois quarts de siècle

En 2025, le groupe Téléverbier a franchi le cap symbolique de ses 75 ans et a pu ainsi prendre le temps, avec ses dirigeants, son personnel, ses clients et ses partenaires, de regarder le parcours accompli, et d'esquisser ce qui va venir. Cet anniversaire a permis de rassembler images et témoignages de ces pionniers qui, dans les années 50 et 60, ont posé les bases du domaine skiable et de la station de Verbier. Il en résulte une plaquette richement illustrée, mais également l'habillage de nombre de nos bâtiments avec les images d'époque. Ce riche patrimoine technique et humain, constamment entretenu, développé et renouvelé, permet au Téléverbier des années 2020 d'être une des destinations de ski les plus enviées au monde, mais nous permet surtout d'envisager les défis à venir avec confiance. En route donc pour le centenaire !

« Il en va notamment du ratio d'EBITDA de l'activité remontées mécaniques, qui atteint 32,2%, supérieur aux standards d'excellence de la branche. »

Construire et exploiter

Le personnel de Téléverbier ne s'est pas contenté de souffler des bougies durant l'exercice écoulé. La saison d'hiver à peine bouclée, une des plus belles de son histoire, deux chantiers majeurs se sont ouverts : le remplacement du télésiège du Lac II, à plus de 2800 mètres d'altitude, et surtout le télémixte Esserts-Planards-Savoleyres, qui va contribuer à relier, sept décennies plus tard, les deux parties historiques du domaine skiable. Vous pourrez en apprendre davantage sur ces deux chantiers dans les pages qui suivent, et découvrir par la même occasion Jean-Pascal « Paco » Tornay, notre nouveau directeur d'exploitation. Ces deux phases de notre activité, construire en été et exploiter en hiver, font miroir à deux visages de notre groupe, qui oscille chaque année entre 300 et 800 personnes, sous le contrôle de notre responsable RH Isabelle Maës.

Un groupe aux multiples activités sectorielles…

Si construire et exploiter des installations de remontées mécaniques reste au cœur de notre groupe, la palette de nos métiers est bien plus large et Téléverbier est un des groupes ayant le plus intégré d'activités annexes liées à un domaine skiable. Certaines d'entre elles prennent place directement dans

PLAQUETTE ANNIVERSAIRE

75 ans… Une histoire pleine d'histoires !

L'histoire de Téléverbier pourrait se résumer en quelques points forts sur une ligne temporelle bien droite, marquée par les mises en service de remontées toujours plus performantes. Mais elle est bien plus que cela. Pour évoquer ses multiples facettes et donner la parole à celles et ceux qui l'ont faite, Téléverbier a édité une plaquette anniversaire. On y découvre les récits épiques des ouvriers des chantiers du Mont-Fort, des anecdotes cocasses sur la vie du domaine skiable et les souvenirs d'anciens employés, mais aussi la réalité actuelle d'une société en mouvement, qui a contribué à l'économie de toute une région dès ses débuts.

Téléverbier 1950-2025 – Que d'histoires, 96 pages, 2025. Disponible sur demande à info@televerbier.ch

Laurent Vaucher, CEO – Jean-Albert Ferrez, président – Christian Burrus, vice-président

la maison mère Téléverbier SA, à l'instar de la restauration, alors que d'autres font l'objet de filiales. Le périmètre de *reporting* comptable évolue ainsi au fil des partenariats et intégrations. L'exercice sous revue voit pour la première fois la contribution de Télé-Thyon SA intégrée aux résultats du groupe, qui affichent logiquement une forte progression.

… mais des secteurs pilotés individuellement

Les normes comptables strictes auxquelles Téléverbier se soumet offrent à nos actionnaires une grande transparence financière. Néanmoins, la structure actuelle du groupe reflétant davantage la chronologie de sa construction que la réalité économique du moment, certains indicateurs doivent être suivis de manière plus transversale. Il en va notamment du ratio d'EBITDA de l'activité remontées mécaniques, qui atteint 32,2%, supérieur aussi bien au ratio moyen du groupe (27,7%) qu'aux standards d'excellence de la branche (30%). À l'inverse, l'intégration des activités telles que la restauration d'altitude, l'hébergement ou encore les services techniques, secteurs aux marges structurellement faibles, contribue au volume d'activités et ainsi aux économies d'échelle.

Des défis variés pour les décennies à venir

De nombreux signaux tendent à indiquer que 2025 a marqué un tournant dans les relations mondiales et, par effet de cascade, dans la manière de faire du commerce et tout spécialement du tourisme. S'ajoutant aux enjeux liés au dérèglement climatique, il est plus que jamais essentiel d'être constamment à l'écoute du monde et de nos clients. Moins de ski mais plus de montagne, moins d'hiver et plus d'été, moins de semaines planifiées mais plus de *last minute*… quelles que soient les tendances ou les nouvelles habitudes, le dynamisme, la compétence et la santé financière du groupe Téléverbier nous permettent d'affronter ces défis avec confiance. Nous savons pouvoir compter sur le soutien de nos fidèles actionnaires, la Famille Burrus, la Commune et la Bourgeoisie de Val de Bagnes, le groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont, et tous les autres. Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du groupe, qui s'engagent sans compter, quel que soit leur rôle, pour assurer à notre clientèle une prestation de très haut niveau.

75 ANS
1950-2025
TÉLÉVERBIER
VALAIS SUISSE
Loose

Focus

ILS SONT AU FRONT

Isabelle Maës pour les ressources humaines et Jean-Pascal Tornay pour l'exploitation témoignent de leur engagement pour des défis de taille : recruter des saisonniers de qualité et développer les installations en maîtrisant les coûts.

ISABELLE MAËS

Recruter plus d'une centaine de saisonniers grâce à l'IA : un défi qui nous a valu un prix.

Qu'est-ce qui vous a valu le Swiss Digital HR Award 2025, catégorie « Entreprise de + 400 collaborateurs » ?

En 2025, nous avons pour la première fois utilisé l'intelligence artificielle pour recruter une centaine de saisonniers pour les cafés restaurants du groupe. La start-up valaisanne HooRa a créé pour nous une campagne de marketing RH sur les réseaux sociaux. Une courte vidéo présentait le domaine skiable et les postes de travail. Après avoir cliqué et répondu à une série de questions que nous avions définies, les personnes intéressées étaient redirigées vers un entretien téléphonique mené par un agent virtuel, Alex. Ce dernier établissait ensuite des recommandations sur la base des entretiens menés avec chaque candidat. Nous avons ensuite examiné ces évaluations, et avons invité les personnes retenues à une entrevue formelle.

Quels avantages à recruter avec l'IA ?

Évidemment un gain de temps, mais l'utilisation des réseaux sociaux nous a aussi permis de toucher une population différente et de nous faire connaître au-delà des frontières. En communiquant sur ces plateformes, nous nous sommes adaptés à leurs codes et nous avons suscité leur intérêt grâce à l'image d'une entreprise moderne et technologique.

Isabelle Maës - Responsable RH

Quels sont les défis liés à l'accueil de ces saisonniers ?

Entre octobre et avril, le groupe passe de 400 à plus de 1000 salariés, tous secteurs confondus. Cette forte augmentation implique une gestion intensive des démarches administratives (permis de séjour, contrat, etc.), du traitement des salaires et du suivi des salariés. Nous sommes là pour les accompagner au mieux, tout en assurant l'administration RH et la gestion des salaires malgré le rythme soutenu.

Recruter, accompagner… C'est bien plus qu'établir des fiches de salaire ?

C'est ce qui fait la richesse de notre métier ! À mon arrivée à ce poste, en novembre 2021, je m'étais fixé deux principaux objectifs : moderniser nos outils pour faciliter notre quotidien et celui des salariés, et améliorer l'image que l'on se fait des RH au sein de l'entreprise. C'est un travail de chaque instant. Nous sommes garants des droits de chacun, tout en appliquant la politique RH de la direction. Nous sommes à l'écoute de l'ensemble des salariés. Chaque rencontre, positive ou négative, a quelque chose à nous apporter.

« Chaque rencontre, positive ou négative, a quelque chose à nous apporter. »

JEAN-PASCAL TORNAY

Directeur d'exploitation depuis mai 2025, il vise la maîtrise des coûts et la durabilité.

2025, une grande année pour vous ?

En effet ! Elle marque mon 40e anniversaire et ma nouvelle mission de directeur d'exploitation. Depuis 2014, j'avais déjà la responsabilité du vaste secteur Savoleyres-La Tzoumaz, avec une équipe de 41 personnes.

« Directeur d'exploitation », qu'est-ce que cela implique ?

Moins de ski et davantage d'administratif ! Mais surtout des objectifs majeurs. Dans l'ordre, je dirais : contenir les coûts d'une activité dépendante de la météo ; établir une stratégie durable pour léguer aux suivants une entreprise pérenne quels que soient les changements climatiques ; rester un employeur attractif, surtout pour les métiers techniques très convoités par d'autres secteurs ; et enfin, gérer une charge administrative et des contraintes légales en constante augmentation.

En quoi les projets de Télémixte Esserts-Planards-Savoleyres et Lac II s'inscrivent-ils dans une vision durable ?

Ils nous permettent de renforcer la partie de notre domaine située au-dessus de 2000 mètres d'altitude, et donc de nous affranchir un peu plus encore des aléas de la météo. Du côté de Chassoure (Lac II), on est à plus de 2500 mètres, on peut donc skier sur de la neige naturelle. Les débutants pourront skier aux Planards, sans problème de neige, et redescendre en cabine en cas de souci. Le télémixte, qui intègre des cabines, facilite aussi le transport décarboné de marchandises.

« Téléverbier est un maillon essentiel de l'économie de la station et de la vallée. »

Et puis Téléverbier est un maillon essentiel de l'économie de la station et de la vallée. Maintenir notre domaine attractif, c'est continuer à faire vivre cette région. Pour les deux installations dont on parle, il s'agit de 62 millions de francs.

Mettre en place un numerus clausus sur vos pistes, vous y songez ?

Non. Le meilleur jour de l'hiver dernier 2024-2025, nous avons atteint 24 324 skieurs, sans que cela ne pose de problème particulier. En général, aucune file d'attente ne dure plus de cinq minutes. Par ailleurs, avec un domaine de 217 hectares, on n'est pas encore en surpopulation sur les pistes. Notre force, ce sont les itinéraires : sur certains tracés, les gens peuvent s'offrir des descentes de 40 minutes. De plus, les performances des nouvelles installations, comme le Télémixte Esserts-Savoleyres, dont le débit va passer de 800 à 1650 personnes à l'heure, améliorent les capacités de transport et le confort des usagers.

Jean-Pascal Tornay - Directeur d'exploitation

Portrait

UN GROUPE DIVERSIFIÉ

Fort d'une structure solide et indépendante, le Groupe Téléverbier est la plus grande société de remontées mécaniques de Suisse romande. Il est également actif dans la restauration d'altitude et l'hébergement touristique.

Aux commandes

DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

De gauche à droite :

Valérie Maret
Assistante de direction
et du Conseil d'administration

Nuno Dias
Directeur financier (CFO)

Laurent Vaucher
Directeur général (CEO)

Carole Moos
Directrice commerciale (CCO)

Jean-Pascal Tornay
Directeur opérationnel (COO)

Jean-Albert Ferrez
Président

Christian Burrus
Vice-président et
administrateur délégué

Jean-Paul Burrus
Administrateur

Pierre-Yves Gay
Administrateur

Christel Duc
Administratrice

Klaus Jenny
Administrateur

Bruno Moulin
Administrateur

Charles Relecom
Administrateur

Philippe Roux
Administrateur

Structure opérationnelle

ORGANIGRAMME D'ENTREPRISE

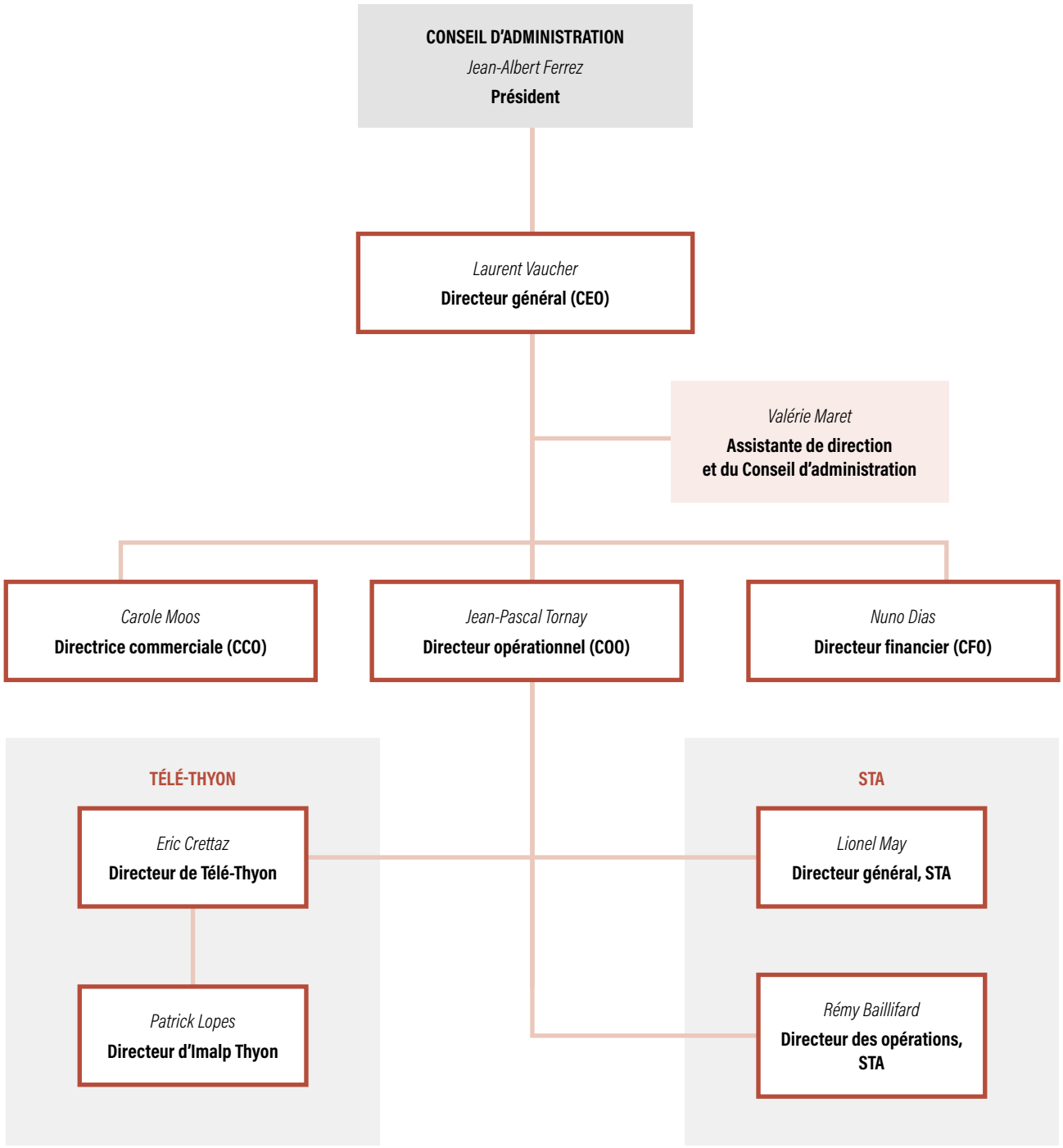

Structure juridique

GROUPE ET PARTICIPATIONS

TELEVERBIER VALAIS SUISSE

- STA — 96,80%
- TZOUMI EVASION — 75,42%
- VERBIER sport — 51%
- TSHOP — 50,5%
- T-RESORT — 50%
- T-ONE — 50%
- THYON 4 VALLÉES — 44,84%
  - malp — 100%
- Chez Dany — 33,3%
- 4 VALLÉES MONT-FORT 3330 — 25%
- NENDAZ VEYSONNAZ REMONTÉES MÉCANIQUES — 12,85%
- VERBIER VAL DE BAGNES · LA TZOUMAZ — 4%

Répartition de l'actionnariat

- Public
- Christian Burrus
- Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes
- Groupe d'actionnaires de Val de Bagnes et d'Entremont

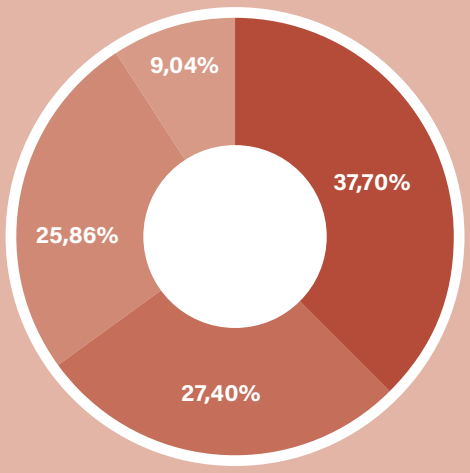

INDICATEURS 2024-2025

Durant l'hiver

38
installations de remontées mécaniques, soit 23 téléphériques, télécabines et télésièges (installations téléportées) + 15 téléskis et tapis

553
cm de neige tombée aux Ruinettes, à 2200 m d'altitude (cumul saisonnier)

384
enneigeurs qui assurent l'enneigement mécanique de 63% des pistes

26
engins de damage

217
hectares de pistes damées

152
jours d'exploitation (secteur Ruinettes)

12 749 560
personnes transportées durant la saison

1 218 442
journées skieurs Téléverbier

33 102
heures de fonctionnement des remontées mécaniques

39 379
personnes par heure sur les installations téléportées

1 409 700
journées skieurs, y compris celles provenant des 4 Vallées

Et, durant l'été

7522
heures de fonctionnement des remontées mécaniques

721 077
personnes transportées

230 957
journées randonneurs, vététistes, etc.

ES—
PACE
ST—
MARC
Hang Loose
LE CURRY
VIANDE

L’essentiel de l’année

FAITS MARQUANTS

L’année 2025 a été marquée par l’avancement de chantiers d’envergure, mais aussi par une belle dynamique de succès pour les 75 ans de Téléverbier.

DISTINCTION ET INVESTISSEMENTS

Un prix RH, une mise en service, une avancée significative de chantier et un anniversaire haut en couleur : 2025 a tenu ses promesses.

Swiss Digital HR Award 2025

Téléverbier SA a remporté en 2025 le Swiss Digital HR Award dans la catégorie « Entreprise (+400 collaborateurs) », en collaboration avec la start-up valaisanne HooRa SA.

Cette distinction récompense un projet innovant de transformation du recrutement saisonnier combinant marketing RH ciblé, processus digital *mobile first* et entretiens structurés menés par une IA vocale. Conçue pour répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre, la solution améliore simultanément l'efficacité, l'équité et l'expérience candidat.

Ce prix confirme l'engagement de Téléverbier en faveur de l'innovation et du capital humain, tout en positionnant le Valais comme un acteur de référence dans la transformation digitale et humaine des pratiques RH en Suisse.

En savoir plus

Télésiège du Lac II

Mis en service en 1988, le télésiège du Lac II constituait un lien stratégique entre le lac des Vaux et le col de Chassoure, au cœur du domaine des 4 Vallées. Afin de répondre à l'évolution des attentes de la clientèle et d'améliorer les performances de l'installation, il a été remplacé par un télésiège débrayable six places de dernière génération, réalisé par Bartholet SA.

Les travaux ont débuté à l'été 2024 et se sont achevés à l'été 2025. En service depuis décembre 2025, la nouvelle installation permet de réduire le temps de parcours à environ 3 minutes et d'augmenter la capacité à 2000 personnes par heure, offrant ainsi un transport plus rapide, plus fluide et plus confortable. Les travaux, menés depuis l'été 2024 dans des conditions de grande altitude exigeantes, illustrent l'engagement de Téléverbier SA en faveur de la modernisation et de la qualité des infrastructures.

Télémixte Esserts-Savoleyres

L'été 2025 a été marqué par l'avancement du chantier du nouveau Télémixte Les Esserts–Savoleyres, destiné à remplacer la télécabine historique Giovanola en service depuis 1970. Réalisée par Doppelmayr-Garaventa, cette installation de dernière génération pourra transporter jusqu'à 1675 personnes par heure entre Les Esserts, Les Planards et Savoleyres.

Ce projet structurant vise à améliorer durablement la fluidité du domaine en assurant une liaison continue entre les secteurs Verbier–Ruinettes et Savoleyres–La Tzoumaz, sans recours au transport par bus. Le télémixte combinera des sièges débrayables six places et des cabines dix places, pour une exploitation hiver comme été.

L'ouverture du tronçon Planards–Savoleyres est prévue en décembre 2025, avant la mise en service complète de l'installation en décembre 2026.

EN SAVOIR PLUS

tmx-savoleyres.ch

75 ans de Téléverbier

L'année 2025 a marqué un jalon majeur avec la célébration des 75 ans de Téléverbier SA. Cet anniversaire a été l'occasion de valoriser l'histoire et l'identité de l'entreprise par un travail d'archives, des expositions photographiques dans les gares, un quiz anniversaire et l'édition d'une plaquette commémorative retraçant sept décennies d'aventure alpine.

Les festivités ont également mis à l'honneur les collaborateurs lors d'une journée conviviale au Châble, célébrant conjointement les 60 ans de Télé-Thyon et les 30 ans de STA, soulignant la dimension collective de cette histoire.

L'événement officiel a rassemblé partenaires et acteurs du tourisme autour d'échanges et d'animations, tandis que l'opération « Cabine On Tour » a permis d'aller à la rencontre du public en Suisse romande. Enfin, cet anniversaire a été pérennisé par des objets commémoratifs et une collaboration exclusive avec Faction Skis, incarnant un pont entre héritage et vision d'avenir.

Archives et 75e anniversaire

SAISON EN COURS ET VISION D'AVENIR

La pertinence de nos investissements est vérifiée, les objectifs financiers dépassés, et notre détermination à satisfaire l'expérience client indemne.

Saison 2025-2026 : un enneigement mécanique bienvenu

Pour la 4e année consécutive, nos préventes sont en hausse. Cela constitue un excellent indicateur d'avant-saison.

À partir du 1er novembre 2025, grâce aux premières chutes de neige et au soutien de nos installations d'enneigement mécanique, nous avons pu ouvrir une piste au lac des Vaux. Quelques jours plus tard, dès le 9 novembre, nous avons également été en mesure de proposer une belle piste jusqu'aux Ruinettes. Les week-ends de novembre ont rencontré un succès remarquable en matière de fréquentation.

Cependant, en raison de travaux de maintenance et de la construction de nouvelles installations, il ne nous a pas été possible d'étendre davantage le domaine skiable durant ces périodes, malgré une demande clairement au rendez-vous.

À la fin du mois de novembre, de nouvelles et importantes chutes de neige sont venues renforcer notre optimisme à l'approche des fêtes de fin d'année. Toutefois, le mois de décembre n'a ensuite apporté ni neige naturelle ni températures suffisamment basses pour nous permettre

Notre priorité demeure d'enrichir et de renforcer continuellement l'expérience client, un travail permanent, car les attentes et les besoins évoluent constamment.

d'exploiter efficacement notre système d'enneigement mécanique. Malgré cela, et grâce au travail remarquable de nos équipes, nous avons pu garantir de bonnes conditions de glisse à notre clientèle durant cette première partie de saison hivernale.

Dès le début du mois de janvier 2026, les conditions se sont enfin montrées plus favorables à la production de neige artificielle, et quelques précipitations naturelles bienvenues sont également venues compléter le manteau neigeux. Au moment d'écrire ces lignes, le cumul total de neige naturelle reste néanmoins nettement inférieur à celui observé les hivers précédents.

Dans ce contexte, les investissements réalisés dans notre système d'enneigement mécanique se sont révélés essentiels au bon déroulement de nos activités et ont largement contribué à assurer la continuité et la qualité de l'expérience offerte à nos visiteurs.

Télémixte Esserts-Savoleyres : une installation stratégique

Comme prévu, nous avons mis en exploitation la deuxième section pour le début des fêtes de fin d'année. Il s'agit d'une construction complexe qui exige des intervenants efficaces afin de respecter les délais très courts à disposition. Cependant, grâce aux entreprises, pour la plupart locales, nous sommes confiants d'achever ce grand projet dans les temps impartis.

La première phase étant terminée, la seconde concernera la section inférieure, reliant Les Esserts aux Planards. Ce dernier tronçon, plus complexe au niveau des travaux et de la logistique, sera opérationnel pour l'hiver 2026-2027.

Nous sommes impatients d'offrir à notre clientèle cette nouvelle installation stratégique pour notre domaine skiable. Tant sur plan de la durabilité que sur celui de l'expérience client, nous sommes persuadés de répondre, une fois les travaux terminés, aux attentes de notre clientèle.

Master plan pour une vision à 2035

En 2019, Téléverbier a défini un master plan projetant son développement jusqu'en 2035. Si certains projets initialement prévus n'ont pas été réalisés pour diverses raisons, d'autres, non envisagés à l'époque, ont en revanche pu voir le jour. Le Conseil d'administration et la Direction générale ont récemment effectué un bilan intermédiaire de ce master plan. Les objectifs financiers établis à l'origine ont non seulement été atteints, mais dépassés, ce qui conduit à un constat très positif.

À la suite de cette évaluation, les organes dirigeants de Téléverbier travaillent à intégrer de nouveaux paramètres et de nouvelles idées afin d'optimiser la feuille de route pour les prochaines années. La version révisée du master plan sera finalisée au cours de l'année. Notre priorité demeure d'enrichir et de renforcer continuellement l'expérience client. Il s'agit toutefois d'un travail permanent, car les attentes et les besoins évoluent constamment et c'est précisément ce qui fait la beauté de notre métier.

Le déploiement d'un master plan ne peut se faire sans une collaboration étroite et durable avec tous les acteurs de la région. C'est pourquoi nous conduisons des entretiens ponctuels et nous procéderons également à la présentation de notre futur plan des équipements en cours de consultation.

Cette démarche collaborative et dynamique joue un rôle déterminant dans la construction d'un développement touristique à la fois durable et équilibré, garantissant des retombées positives pour l'ensemble du territoire. Elle contribue également à renforcer la notoriété et l'attractivité de Verbier, du val de Bagnes, de La Tzoumaz, de Bruson, ainsi que du Valais dans son ensemble.

75

Nos engagements

RAPPORT RSE

Acteur ancré dans le tissu économique régional, Téléverbier s'engage en faveur d'un tourisme durable, et cultive un environnement de travail sain et fédérateur.

1. INTRODUCTION

Entreprise responsable et profondément ancrée dans son territoire, Téléverbier poursuit son engagement en faveur d'un développement respectueux de son environnement naturel et de son écosystème local. Aux côtés de ses collaborateurs, partenaires et clients, la société agit pour limiter durablement l'impact de ses activités, notamment par une gestion responsable des ressources et des infrastructures.

L'année écoulée a mis en lumière, de manière toute particulière, la dimension humaine qui constitue le socle de Téléverbier. La cohésion des équipes, la transmission des savoir-faire et la reconnaissance de l'engagement des collaborateurs – actuels comme anciens – participent pleinement à la solidité et à la pérennité de l'entreprise. Téléverbier veille ainsi à cultiver une culture d'entreprise fondée sur la confiance, le respect et le sentiment d'appartenance, en favorisant un environnement de travail sain et fédérateur.

Enfin, Téléverbier remplit pleinement son rôle d'acteur régional et s'inscrit durablement dans le tissu économique et social de la commune de Val de Bagnes, de l'Entremont et du canton du Valais, en contribuant au dynamisme et à l'attractivité de la région.

1.1. Système de management

Les sociétés du groupe s'appuient sur un système de management intégré en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, aligné sur les normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001. Ce dispositif, audité annuellement par un organisme externe indépendant, vise à renforcer l'amélioration continue et la maîtrise des risques.

En phase avec ces engagements, Téléverbier SA est labellisée Valais Excellence, reconnaissance de son ancrage et de sa responsabilité au sein du tissu économique et sociétal valaisan. La société est également engagée dans la démarche nationale Swisstainable, portée par Suisse Tourisme, qui structure l'engagement des acteurs touristiques en faveur d'un tourisme durable.

À cet effet, le service QSE accompagne les équipes en soutenant les responsables de processus et en veillant à la bonne compréhension des exigences du système. Des audits internes réguliers et la revue de direction annuelle contribuent à ancrer une culture de responsabilité partagée au sein du groupe.

Montagne
Des métiers essentiels

Cohésion
Une valeur capitale

Durabilité
Une priorité chez Téléverbier

Capital humain
Une force fondamentale

Innovation
Une véritable vocation

Expérience client
Au cœur de nos préoccupations

2. RESPONSABILITÉ SOCIALE

2.1. Principaux indicateurs

Équivalents plein temps (EPT) du groupe

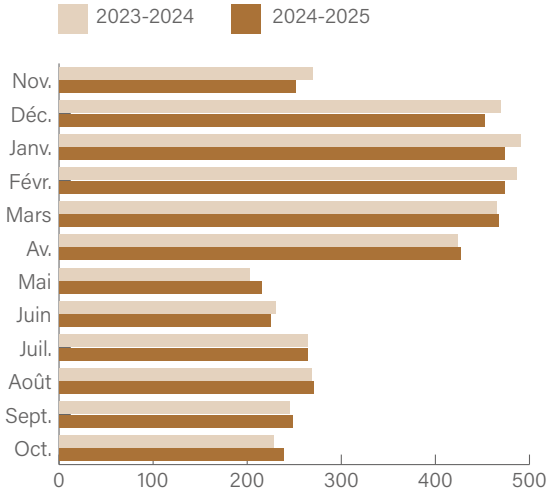

Effectif selon le genre

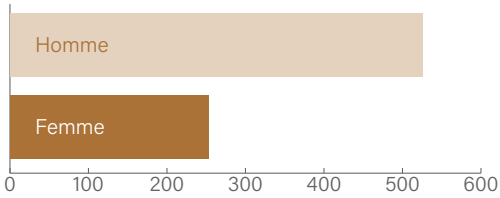

Effectif selon le type de contrat

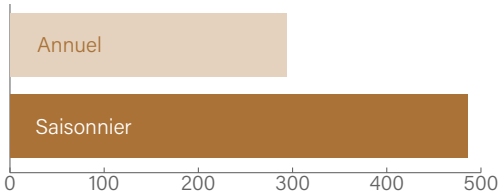

2.2. Culture d'entreprise

L'année écoulée a été marquée par les célébrations des 75 ans de Téléverbier, qui ont mis en lumière l'importance accordée à la cohésion et au capital humain, deux des six valeurs de la société. La journée organisée à l'Espace Saint-Marc, réunissant l'ensemble des collaborateurs du groupe ainsi que les retraités, a illustré l'esprit de communauté, de transmission et de solidarité qui caractérise Téléverbier et contribue à renforcer le sentiment d'appartenance.

Parallèlement, la société veille à offrir un cadre de travail respectueux et sécurisé, notamment à travers les dispositifs prévus dans son règlement du personnel en matière de prévention du mobbing, de discrimination et de harcèlement.

2.3. Formation des collaborateurs

Téléverbier place la formation au cœur de sa stratégie de développement des compétences et de performance collective.

Depuis 2022, des formations structurées en leadership et conduite d'équipes sont proposées aux collaborateurs assumant des responsabilités d'encadrement, afin de renforcer les compétences managériales, favoriser une collaboration constructive et accompagner l'évolution des modes de travail.

Plus récemment, Téléverbier a lancé des formations et présentations dédiées à l'intelligence artificielle, dans le but de familiariser l'ensemble des collaborateurs avec cet outil, d'en comprendre les bonnes pratiques et d'en explorer les multiples possibilités. Cette démarche vise notamment à permettre aux équipes de s'approprier l'IA de manière responsable et efficace, afin de réduire les tâches chronophages et de consacrer davantage de temps à des activités à plus forte valeur ajoutée.

En complément, la société accorde une attention particulière à la formation des apprentis, qu'elle accompagne tout au long de leur parcours, ainsi qu'à l'intégration des saisonniers, qui bénéficient chaque début de saison d'une formation et d'une mise à jour des informations essentielles.

2.4. Politique salariale

Téléverbier applique strictement le contrat type de travail (CTT) en vigueur, tel que défini par l'arrêté du Conseil d'État du canton du Valais du 23 novembre 2022, et veille à garantir le respect du principe d'égalité salariale au sein de l'ensemble de la société.

Au-delà de la rémunération, l'entreprise attache une importance particulière aux avantages en nature accordés à ses collaborateurs, qui sont largement appréciés et contribuent à l'attractivité de la société en tant qu'employeur.

Commission du personnel

Au sein du groupe, les trois principales sociétés – Téléverbier SA, STA SA et Télé-Thyon SA – se sont dotées de commissions du personnel ad hoc. Celles-ci assurent la représentation et la défense des intérêts collectifs des collaboratrices et collaborateurs, tout en contribuant au dialogue social et à la recherche de solutions constructives au bénéfice tant du personnel que de l'entreprise.

Chaque commission est composée de représentants issus des différents départements concernés par les règlements internes, désignés par voie d'élection pour une durée indéterminée.

Les missions de la commission du personnel consistent notamment à :

- représenter le personnel auprès de la direction ;
- valider les conventions et dérogations liées à la LDT/OLDT ;
- communiquer les changements aux collaborateurs ;
- examiner les demandes du personnel et, le cas échéant, proposer à la direction des mesures visant à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au sein de l'entreprise.

2.5. Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail restent un pilier fondamental de Téléverbier, qui mène une politique proactive de prévention des risques et de préparation aux situations d'urgence. Cette démarche repose à la fois sur la formation des collaborateurs, l'équipement adéquat et une amélioration continue des pratiques.

Pour atteindre ces objectifs, Téléverbier s'engage notamment à :

- réduire les accidents professionnels en formant systématiquement les collaborateurs et en mettant à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés ;
- promouvoir des comportements responsables et durables face aux situations à risque ;
- analyser chaque accident ou presque accident afin de mettre en place des mesures correctives et éviter toute récidive.

Des actions concrètes sont déployées et renforcées chaque année, avec un accent particulier porté sur la gestion des situations d'urgence :

- Organisation de journées de sensibilisation consacrées aux premiers secours en entreprise ainsi qu'aux comportements à adopter en cas d'incendie
- Réalisation d'exercices d'évacuation sur différents sites
- Campagnes de communication et de sensibilisation internes sur les enjeux de sécurité
- « Quarts d'heure sécurité » périodiques consacrés à des thèmes variés tels que l'ergonomie, les risques opérationnels ou la gestion des situations critiques
- Affichage clair et visible des directives et consignes de sécurité sur site
- Suivi rigoureux des statistiques d'accidentologie afin d'évaluer les progrès et d'adapter en continu les mesures de prévention

Accidentologie

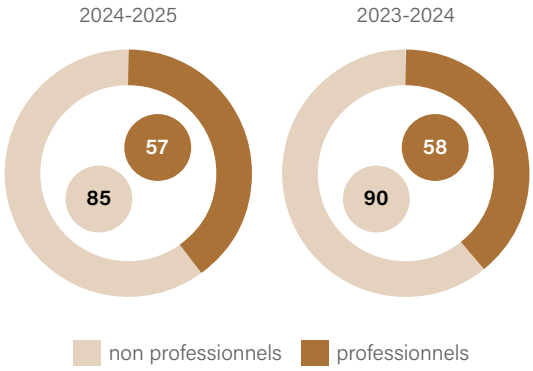

3. RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1. Principaux indicateurs

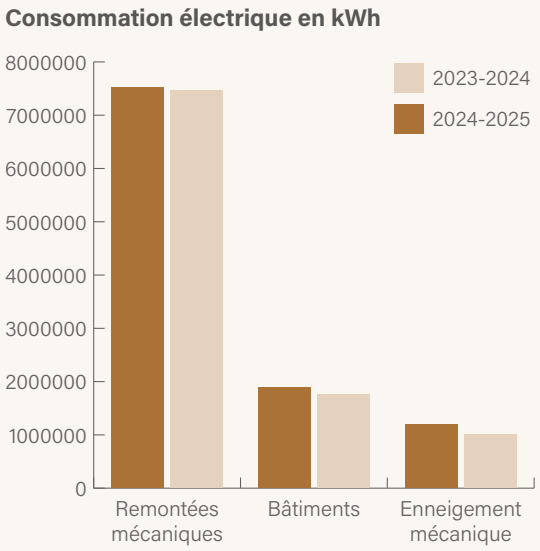

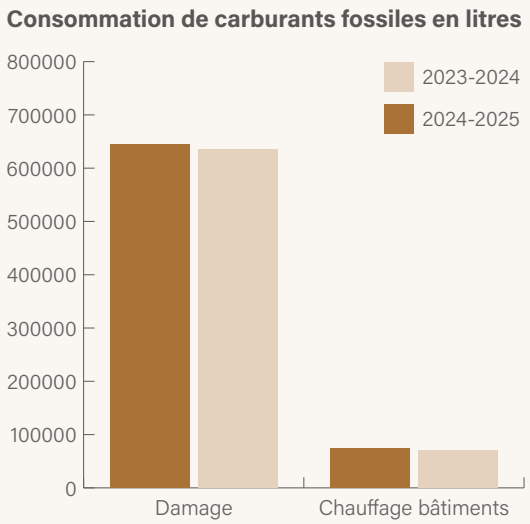

Consommation électrique
La consommation totale électrique, tous usages confondus, se monte à 10 609 891 kWh pour l'exercice 2024-2025, contre 10 230 707 kWh pour l'exercice 2023-2024. Cette consommation globale est en augmentation de 3,71% par rapport à N-1.

Cette énergie est utilisée à 71% pour les remontées mécaniques, 18% pour les bâtiments et à 11% pour l'enneigement mécanique de nos domaines.

Consommation de carburants fossiles
La consommation totale de carburants fossiles, tous usages confondus, se monte à 719 285 litres. Cette consommation globale est en augmentation de 1,98% par rapport à N-1.

Les carburants sont utilisés à 90% pour le damage et à 10% pour le chauffage des bâtiments.

Consommation d'eau

La consommation totale d'eau, tous usages confondus, se monte à 328 332 m³ pour l'exercice 2024-2025, contre 214 059 m³ pour l'exercice 2023-2024. Cette consommation globale est en augmentation de 53,4% par rapport à N-1.

L'eau est utilisée à 94% pour la production de neige artificielle et à 6% pour la consommation domestique.

Depuis plusieurs années, notre société s'appuie sur des équipements et des outils technologiques performants afin de maîtriser au mieux sa consommation d'eau liée à l'enneigement mécanique. Grâce à l'utilisation d'un logiciel de suivi des dameuses et de mesure de la hauteur de neige, nous disposons de données précises et en temps réel sur l'état du manteau neigeux. Ces informations nous permettent d'optimiser les volumes de neige produits en les ajustant au plus près de la surface réelle des pistes à enneiger, évitant ainsi toute surproduction.

Parallèlement, l'ensemble de notre parc d'enneigeurs de dernière génération contribue à une utilisation plus efficiente des ressources, en produisant une neige de qualité tout en limitant les besoins en eau et en énergie. Cette combinaison d'outils de pilotage et de technologies modernes garantit une répartition homogène de la neige sur les pistes et s'inscrit dans une démarche continue de gestion responsable de l'eau.

Consommation d'eau en m³

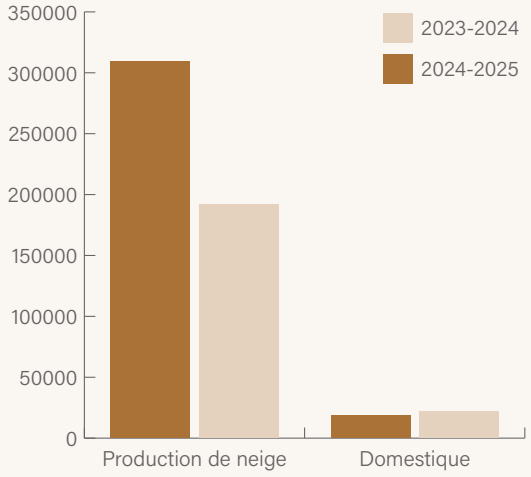

3.2. Initiatives et objectifs de réduction de l'empreinte écologique

Une des principales préoccupations de Téléverbier est de réduire son empreinte environnementale en agissant à la fois sur ses émissions de CO_2, sa consommation d'énergie et son recours aux énergies renouvelables. Cette ambition se traduit par une série de mesures concrètes, intégrées progressivement dans l'ensemble de ses activités et de ses infrastructures.

Sur le plan social et environnemental, le bâtiment des Cheneaux, déjà destiné au logement des employés saisonniers, a fait l'objet d'une rénovation visant à améliorer sensiblement le confort et la qualité de vie des occupants, tout en maintenant l'avantage de leur proximité avec le lieu de travail, limitant ainsi les déplacements quotidiens. Dans le même esprit, l'exploitation de la télécabine Le Câble-Verbier en TRV (transport régional de voyageurs) contribue à réduire le trafic routier en station et à encourager des modes de transport plus durables.

Sur le plan énergétique, Téléverbier poursuit le développement des énergies renouvelables avec l'installation de panneaux solaires aux Cheneaux ainsi que sur le toit du bâtiment de Médran. Parallèlement, une plateforme de régulation du chauffage a été déployée sur la quasi-totalité des bâtiments afin d'optimiser les périodes et températures de chauffe, réduisant ainsi la consommation énergétique. Cet engagement s'inscrit également dans le cadre d'une convention d'objectifs conclue avec l'OFEN visant à sortir progressivement des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments.

Dans le domaine de l'exploitation et de l'enneigement, Téléverbier intègre progressivement des solutions technologiques favorisant une utilisation plus responsable des ressources. À titre d'exemple, la nouvelle installation du Télémixte Esserts-Savoleyres est équipée de moteurs à haut rendement énergétique de type « direct drive », contribuant à améliorer l'efficacité énergétique globale des installations.

Plus largement, la durabilité est désormais placée au cœur des réflexions de Téléverbier et fait partie intégrante de sa culture d'entreprise, guidant systématiquement ses choix lors de chaque projet de rénovation ou de construction. Dans cette même logique, l'entreprise a commencé à intégrer des véhicules électriques dans sa flotte, illustrant sa volonté d'aller progressivement vers des solutions plus respectueuses de l'environnement, même pour des actions de plus petite envergure.

4. RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

4.1. Principaux indicateurs

Volume salarial versé localement par rapport aux salaires bruts totaux

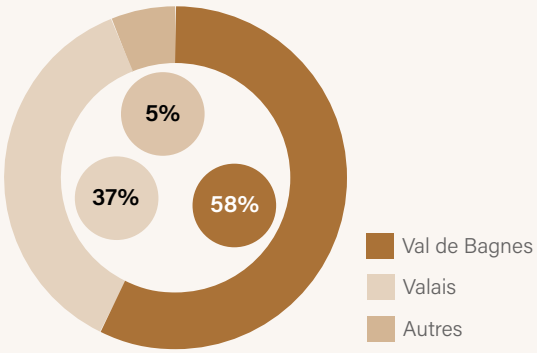

Proportion de dépenses réalisées localement par rapport aux charges d'exploitation totales

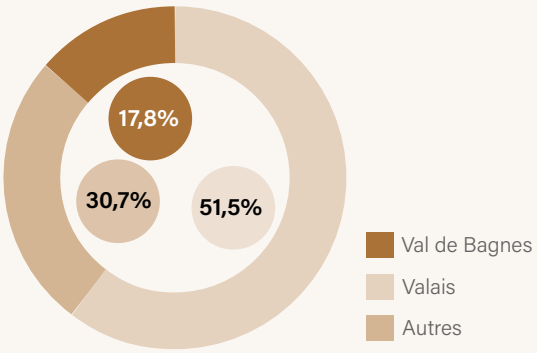

4.2. Contribution économique locale

Téléverbier assume une responsabilité économique majeure vis-à-vis de la région, en particulier à travers son rôle d'employeur. Avec une masse salariale dépassant 15 millions de francs suisses versée dans la commune de Val de Bagnes, le groupe constitue un pilier structurant du marché du travail, offrant des emplois pérennes et saisonniers et contribuant ainsi à la stabilité sociale et économique de la région. Cet ancrage en tant qu'employeur génère également des retombées positives indirectes pour de nombreux secteurs d'activité locaux.

Parallèlement, la société privilégie autant que possible le recours aux entreprises de la région, avec plus de 12 millions de francs de mandats attribués depuis 2020 à des sociétés locales dans le cadre de ses investissements en infrastructures.

Téléverbier entretient en outre un dialogue régulier et constructif avec les communes et les partenaires de la destination, favorisant une coordination efficace des projets et une maximisation des bénéfices collectifs.

Par cette combinaison entre création d'emplois, investissements et partenariats, l'entreprise s'affirme comme un acteur responsable et durable du développement économique de la commune et de ses environs.

4.3. Politique d'achat

Téléverbier s'est dotée d'une politique d'achat structurée qui encadre de manière claire et cohérente la gestion de ses approvisionnements en biens et services. Celle-ci ne se limite pas à des aspects administratifs, mais traduit la volonté de l'entreprise d'adopter une approche rigoureuse dans ses relations avec ses fournisseurs. Elle fixe des principes de transparence, d'équité et d'efficacité dans la sélection des partenaires commerciaux et dans la négociation des contrats cadres, tout en intégrant des exigences en matière de qualité, de conformité, de maîtrise des coûts et de durabilité.

Dans le cadre de sa certification « Valais Excellence », Téléverbier s'attache par ailleurs à privilégier, lorsque cela est possible, des fournisseurs, sous-traitants et prestataires établis en Valais. Cette orientation favorise le tissu économique régional et encourage des collaborations tant au sein des différentes branches professionnelles qu'entre celles-ci, renforçant ainsi l'ancrage local et la création de valeur sur le territoire.

Rapport financier

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET SOCIAUX

SOMMAIRE

1. Responsables du rapport annuel de gestion **35**

2. Organe de révision des comptes **35**

3. Controlling et gouvernance d'entreprise **36**
3.1 Contrôle interne 36
3.2 Indicateurs de performance financiers 39

4. Rapport de gestion de l'exercice 2024-2025 **40**
4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2024 au 31.10.2025 40
4.2 Les flux financiers 41

5. Rapport sur les rémunérations **42**
5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2024-2025 42
5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2023-2024 46

6. Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération **47**

États financiers consolidés

7. Comptes consolidés **50**
7.1 Compte de résultat global consolidé 50
7.2 État du résultat global 50
7.3 Bilan consolidé 51
7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés 52
7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés 53
7.6 Annexes aux comptes consolidés 54

8. Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés **83**

États financiers sociaux

9. Comptes annuels **87**
9.1 Compte de résultat 87
9.2 Bilan 88
9.3 Annexes aux comptes annuels 90
9.4 Répartition du résultat au bilan 94

10. Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels **95**

1. Responsables du rapport annuel de gestion

M. Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration
Nommé en 2015

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

M. Nuno Dias
Directeur financier
Nommé en 2018

c/o Téléverbier SA
Case postale 419
1936 Verbier

Attestation

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés sont établis conformément au corps des normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 40 et suivantes) présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Verbier, le 26 février 2026

Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration

Nuno Dias
Directeur financier

Contact investisseurs

M. Jean-Albert Ferrez
Président du Conseil d'administration
+41 27 775 25 11
ja.ferrez@televerbier.ch

M. Nuno Dias
Directeur financier
+41 27 775 25 11
n.dias@televerbier.ch

2. Organe de révision des comptes

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Loïc Rossé, Réviseur responsable et expert-réviseur agrée ; **Bastien Forré**, expert-réviseur agrée.

Le mandat de l'organe de révision est soumis chaque année pour une durée d'une année à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

3. Controlling et gouvernance d'entreprise

3.1 Contrôle interne

Le président du Conseil d'administration rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (partie I) et des procédures de contrôle interne mises en place par la société (partie II), (article 117 de la loi de Sécurité financière, article 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce).

3.1.1 Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

3.1.1.1 Organisation de la société

Constituée sous forme de société anonyme en 1950, la société a adopté la forme de société anonyme avec Conseil d'administration et Direction générale, ce qui permet de dissocier les fonctions et les pouvoirs de direction et de contrôle de cette Direction.

La gestion et la direction de la société sont confiées à la Direction générale par le Conseil d'administration. La Direction générale exerce ses fonctions sous le contrôle du Conseil d'administration, dont les membres sont désignés par l'Assemblée générale des actionnaires. Cette dernière peut les révoquer à tout moment.

La composition et l'activité du Conseil d'administration sont régies par les dispositions légales (Code des Obligations suisse), les statuts et un règlement d'organisation édictés par le Conseil d'administration lui-même.

Téléverbier SA se réfère au *Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise* dans sa version actualisée de novembre 2022. Les bonnes pratiques qui y sont décrites sont des lignes directrices et des recommandations qui s'adressent en premier lieu aux sociétés suisses dont le capital est ouvert au public. La société applique ce code de gouvernance de manière volontaire et ne déroge à aucun de ces principes.

3.1.1.2 Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

Le président – ou le vice-président (également administrateur délégué) en cas d'absence du président – convoque le Conseil d'administration et dirige les débats.

L'ordre du jour est préparé par le président du Conseil d'administration en concertation avec la Direction générale et, sauf en cas d'urgence, communiqué aux membres du Conseil d'administration au moins cinq jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, préparé par la Direction générale, est remis avant la séance.

Le secrétariat est assuré par la secrétaire hors Conseil de la société. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des membres présents. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix.

Un projet de procès-verbal est transmis au président du Conseil d'administration, qui le contrôle et le finalise. Le procès-verbal est ensuite transmis aux membres du Conseil d'administration. Il est approuvé lors de la séance suivante. Au cours de l'exercice écoulé, du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025, le Conseil s'est réuni cinq fois.

Les rémunérations de la Direction et du Conseil d'administration sont traitées par un Comité de rémunération formé du président et d'un ou de plusieurs membres du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération siège au moins deux fois par année après la clôture des comptes. Le président et/ou le vice-président administrateur délégué assurent le contact régulier avec la Direction générale, la communication sociale, et appuient la Direction générale dans le cadre des dossiers stratégiques. Au cours de l'exercice écoulé, le président et le vice-président administrateur délégué ont consacré au total environ 60 jours de travail à la société.

3.1.1.3 La rémunération des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration perçoivent une indemnité de responsabilité fixée annuellement.

Pour l'exercice écoulé, ce montant se monte à CHF 3000.–. Exceptés le président et le vice-président administrateur délégué, qui bénéficient d'une rémunération spécifique.

Les membres du Conseil d'administration perçoivent en outre un jeton de présence de CHF 300.– par séance.

Les membres du CA qui participent à des missions particulières (hors séances régulières) sont indemnisés sur une base horaire, rémunérés selon leur degré de spécialisation.

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration figurent en page 42 pour l'exercice 2024-2025 et en page 46 pour l'exercice 2023-2024.

3.1.1.4 Relations entre Direction générale et Conseil d'administration

La Direction générale est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs dévolus au Conseil d'administration ou à l'Assemblée générale par la loi ou les statuts ou le règlement interne.

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration doit prendre les décisions qui touchent :

- l'exercice de la haute direction de la société et l'établissement des instructions nécessaires ainsi que de la haute surveillance ;
- le mode d'organisation ;
- la fixation des principes comptables et du contrôle financier ;
- la nomination et la révocation des personnes chargées de la gestion et de la représentation ;
- la stratégie de développement ;
- les budgets annuels des investissements du groupe ;
- tout projet de prise de participation et d'acquisition de terrains ;
- tout investissement, toute prise de participation ou cession dans un nouveau domaine d'activité ;
- tout accord de partenariat ;
- l'établissement du rapport de gestion ;
- l'établissement des comptes annuels ;
- la préparation de l'assemblée générale des actionnaires et l'exécution de ses décisions.

3.1.2 Les procédures de contrôle interne

3.1.2.1 La définition et les objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un ensemble de processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et les collaborateurs du groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

En outre, tel que conçu au sein du Groupe Téléverbier, le contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est pris en compte au même niveau et qu'il est atteint. Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont ainsi pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.
- L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

3.1.2.2 L'environnement de contrôle

Organisation générale au niveau du Groupe Téléverbier

Le groupe s'est développé autour du métier d'exploitation de domaines skiables. Le groupe est actif uniquement en Suisse ; il est directement propriétaire de ses installations sur les territoires des communes de Val de Bagnes, Riddes, Nendaz, Saxon et Orsières. Il assure en outre la gestion opérationnelle d'installations appartenant à Télé-Thyon SA, sur les communes de Vex et Hérémence, société dont il a le contrôle depuis le 20.09.2024.

Le groupe détient une participation majoritaire dans la société STA SA, dont l'activité est directement liée à l'entretien et à la construction d'équipements et de machines proches de son activité. Le groupe détient en outre des participations dans des sociétés dont l'activité est complémentaire à l'activité d'exploitation de domaines skiables.

Toutes les activités administratives et financières ainsi que la gestion des ressources humaines et informatiques du groupe sont assurées par le Siège de la société à Verbier. Le Siège assure notamment :

- la gestion des services fonctionnels tels que la consolidation, l'établissement des règles comptables, les financements à moyen et long terme, les relations avec les investisseurs, l'administration du réseau informatique du groupe, les ressources humaines ;
- la gestion du système de reporting et de planification des remontées d'informations comptables et financières permettant un pilotage précis à tous les niveaux et la réactivité nécessaire au bon fonctionnement d'une organisation décentralisée ;
- la mise en place des dispositifs de contrôle interne et de contrôle des risques.

La Direction générale assure une fonction d'organisation, d'animation et d'assurance du bon développement du groupe et veille à la rentabilité et à la sécurité des capitaux engagés dans le groupe.

Réunie hebdomadairement, la Direction générale exerce notamment le suivi et le contrôle des activités de la société, comme l'avancement des dossiers, le suivi de la marche des affaires et la gestion des risques. L'ensemble des décisions prises est ensuite mis en application par l'intermédiaire des membres de la Direction générale élargie.

En juin 2007, le Conseil d'administration a constitué un Comité d'audit. Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises.

3.1.2.3 La gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe

Téléverbier est articulé autour de la détection et de l'anticipation des risques opérationnels, notamment ceux liés à la sécurité des biens et des personnes, d'une part, et de la gestion des risques financiers, juridiques et fiscaux, d'autre part. Ce dispositif est assuré sous le contrôle de la Direction générale.

L'identification des risques s'organise autour d'une veille des activités, complétée par des remontées d'informations jusqu'au Conseil d'administration sur des sinistres ayant pu affecter le groupe ou d'autres entreprises du secteur.

Un projet de cartographie des risques du groupe a été établi et approuvé par le Conseil d'administration.

Organisation et outils de gestion des risques financiers

Les outils de gestion utilisés pour le pilotage budgétaire, ainsi que le suivi des indicateurs de performance en vigueur dans le groupe et déclinés localement, participent à la détection et à la maîtrise des risques financiers.

Les principaux outils de suivi permanent permettent de contrôler, d'une part, le niveau d'endettement du groupe et, d'autre part, les risques liés aux variations des taux d'inflation.

La gestion des risques juridiques et fiscaux ainsi que des programmes d'assurances a été placée sous la responsabilité de la Direction générale ; elle a, le cas échéant, recours à l'expertise externe pour évaluer et quantifier les éventuels risques juridiques, fiscaux et d'assurances.

Le groupe est notamment assuré contre les dommages naturels, pertes d'exploitation et en responsabilité civile, ce qui contribue au renforcement du contrôle interne. Annuellement, le groupe procède à une mise à jour des couvertures d'assurances.

Gestion et communication de crise

Le groupe dispose de moyens humains, matériels et de communication au cas où une crise surviendrait.

Certaines procédures comportent des observations sur les actions à mener en cas de crise ou plus généralement dans des situations particulières qui nécessitent des moyens adaptés. C'est le cas notamment des plans d'opérations internes.

En outre, une cellule de crise peut être activée au niveau du Siège, à la demande du président du Conseil d'administration. Elle a pour objet de réunir au plus vite les responsables du groupe en cas de crise majeure.

En matière de communication de crise, des règles sont définies au niveau de chaque métier. Elles permettent d'assurer l'alerte des dirigeants, aussi bien au niveau local qu'au niveau du Siège.

3.1.2.4 Les processus de contrôle interne

Les processus relatifs au pilotage du Groupe Téléverbier sont :

La stratégie et la planification

Les axes stratégiques du groupe sont définis et approuvés par le Conseil d'administration. Le processus Budget/Plan est préparé et piloté par la Direction générale, qui définit les objectifs clés, fixe le calendrier d'instruction et de validation, développe, maintient et pilote les systèmes d'information correspondants.

C'est le Conseil d'administration qui approuve le budget définitif d'exploitation et d'investissement.

La communication financière

La communication du groupe forme un ensemble cohérent dont la finalité est de faire comprendre la stratégie de l'entreprise, de mettre en valeur ses performances et ses perspectives.

Sous l'autorité du président du Conseil d'administration, la Direction générale définit et met en œuvre la communication d'entreprise. Elle organise les relations avec l'environnement économique et financier.

La communication interne

Sur les sujets stratégiques ou sensibles, la Direction générale définit avec les cadres de l'entreprise une communication interne permettant d'assurer une base d'information commune et cohérente à l'ensemble du groupe.

La gestion des ressources humaines

Les décisions relatives à la nomination, à la rémunération, aux évolutions de carrière des cadres dirigeants du groupe sont prises par la Direction générale en collaboration avec le responsable des ressources humaines de l'entreprise. Le Comité de rémunération du Conseil d'administration approuve les principes relatifs à la rémunération des cadres dirigeants et prend les décisions relatives à la rémunération des membres de la Direction.

La gestion financière

Les processus relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont assumés par la Direction financière, sous l'autorité du directeur général. Il s'agit notamment des missions suivantes :

- définir des méthodes et procédures réunies autour du référentiel des principes comptables du groupe ; ce référentiel est actualisé en permanence dans le cadre des évolutions des normes IFRS ;
- définir un processus budgétaire et un plan à moyen terme ;
- définir un processus de reporting ;
- définir un processus de préparation des états financiers consolidés et des publications réglementaires ;
- préparer les informations nécessaires à la présentation des comptes au Conseil d'administration et à la communication financière des résultats.

Les comptes statutaires sont établis par la Direction financière. Les comptes annuels et consolidés sont arrêtés par le Conseil d'administration avant approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

Des comptes semestriels sont établis selon le même processus pour les besoins de la consolidation.

Processus de reporting

Le processus de reporting est organisé autour d'un ensemble d'instruments dont la cohérence est assurée par la Direction financière :

- suivi hebdomadaire des recettes ;
- tableau de bord financier mensuel ;
- tableau de bord hebdomadaire de trésorerie ;
- remontées périodiques d'analyses spécifiques (données commerciales notamment).

L'objectif de ce reporting est de permettre au Conseil d'administration d'effectuer un suivi de la situation économique et financière de l'ensemble du groupe au regard des objectifs budgétaires et de l'historique.

L'analyse de ces données et des faits marquants de chaque activité est effectuée par la Direction financière.

Processus de préparation des états financiers consolidés

La remontée des informations est structurée de façon à garantir la permanence et l'homogénéité des méthodes d'enregistrement des transactions selon les normes IFRS. L'Organe de révision présente ses observations lors de réunions avec le Comité d'audit. À l'issue de ce processus, les comptes consolidés sont présentés au Conseil d'administration.

3.1.2.5 Évolutions du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du groupe est dynamique et fait l'objet des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution de la réglementation ainsi que de l'évolution de l'organisation et des enjeux des sociétés. Selon l'article 728a du Code des Obligations, l'Organe de révision doit établir une appréciation du système de contrôle interne dans son rapport à l'intention de l'Assemblée générale des actionnaires.

3.2 Indicateurs de performance financiers

Dans un secteur saisonnier comme celui des remontées mécaniques, le suivi des indicateurs financiers est essentiel pour garantir la rentabilité et la pérennité de l'exploitation. Les indicateurs suivants permettent d'évaluer la performance économique et d'orienter les décisions stratégiques en matière d'investissements, de tarification et d'optimisation des coûts.

Nombre de journées skieurs

- Définition : nombre total de forfaits vendus pour une saison hivernale et une saison estivale.
- Raison : cet indicateur est un élément clé pour évaluer la fréquentation et la demande. Il permet d'anticiper les recettes, d'optimiser la gestion des ressources et d'adapter l'offre aux variations saisonnières.

Chiffre d'affaires

- Définition : total des revenus générés par la vente de forfaits, de services annexes (restauration, hébergement, etc.) et autres sources de revenus.
- Raison : le chiffre d'affaires mesure la capacité de l'entreprise à générer des revenus et constitue la base de toute analyse financière. Il permet de comparer la performance d'une saison à l'autre et d'évaluer l'impact des stratégies commerciales et tarifaires.

EBITDA *(Earnings before interest, taxes, depreciation, and amortization)*

- Définition : résultat d'exploitation avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements.
- Raison : cet indicateur est essentiel pour mesurer la rentabilité opérationnelle de la société, en excluant les éléments comptables liés aux investissements et au financement. Il permet de comparer la performance entre différentes stations ou entreprises du secteur.

EBIT *(Earnings before interest and taxes)*

- Définition : résultat d'exploitation après prise en compte des amortissements et provisions, mais avant les charges financières et les impôts.
- Raison : l'EBIT reflète la capacité de l'entreprise à générer un bénéfice opérationnel après prise en compte de la dépréciation des équipements. Il est particulièrement pertinent pour une société de remontées mécaniques, où les investissements en infrastructures sont significatifs.

Résultat net

- Définition : bénéfice ou perte réalisé après déduction des charges financières, des impôts et autres éléments exceptionnels.
- Raison : le résultat net est l'indicateur de la rentabilité. Il permet d'évaluer si l'entreprise est capable de générer un bénéfice après avoir couvert l'ensemble de ses coûts. Un résultat net positif témoigne de la viabilité de l'exploitation et de sa capacité à financer de futurs investissements.

Le suivi régulier de ces indicateurs financiers permet aux sociétés de remontées mécaniques de piloter leur activité avec précision. L'analyse du nombre de journées skieurs et du chiffre d'affaires aide à ajuster les stratégies de commercialisation, tandis que l'EBITDA et l'EBIT offrent une vision claire de la rentabilité opérationnelle. Enfin, le résultat net permet de mesurer la performance globale et d'anticiper les décisions stratégiques pour assurer la pérennité de l'exploitation.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2024-2025

(Exercice du 1.11.2024 au 31.10.2025)

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire. Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne la réévaluation des actifs et passifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat ou des fonds propres.

4.1 Activité et résultats de la période du 1.11.2024 au 31.10.2025

4.1.1 L'activité et le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 85,2 millions de CHF, soit une augmentation de 20,61% par rapport à celui clos au 31.10.2024. Les variations se répartissent comme suit :

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024	Variation
Remontées mécaniques	59 474	48 209	23,37%
Autres produits d'exploitation	8 671	8 144	6,47%
Travaux pour tiers	9 420	6 883	36,86%
Restauration	7 697	7 454	3,26%
Chiffre d'affaires	**85 262**	**70 690**	**20,61%**

Les remontées mécaniques constituent la majeure partie de l'activité du groupe, avec près de 70% de son chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires de ces activités est réalisé à près de 90% durant la période de décembre à avril et conditionne le résultat de l'exercice tout entier.

L'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent est la suivante :
- L'activité remontées mécaniques à 59,5 MCHF enregistre une hausse de 11,3 MCHF (+23,37%) par rapport à l'exercice précédent.
- L'activité restauration à 7,7 MCHF affiche une augmentation de 0,2 MCHF (+3,26%).
- La contribution des services techniques s'établit à 9,4 MCHF, en hausse de 36,86%.
- Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 8,7 MCHF, en augmentation de 6,47%.

Les opérations entre sociétés intégrées globalement sont éliminées au niveau du chiffre d'affaires du groupe.

4.1.2 EBITDA

L'EBITDA consolidé s'élève à 23,7 millions de CHF, soit une hausse de 18,8% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge d'exploitation (EBITDA/CA) diminue, passant de 28,2% à 27,7%.

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024	Variation
Domaines skiables	22 171	19 751	12,3%
Restauration	1 757	20	8 685,0%
Services techniques	-685	-30	-2 183,3%
Hébergement	414	178	132,6%
	23 657	**19 919**	**18,77%**

4.1.3 EBIT

L'EBIT augmente à 5,6 millions de CHF essentiellement en raison du secteur de la restauration.

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024	Variation
Domaines skiables	6 395	6 369	0,4%
Restauration	116	-5 313	102,2%
Services techniques	-1 090	-384	183,9%
Hébergement	205	99	-107,0%
	5 626	**771**	**629,69%**

4.1.4 Le résultat net

Le résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère pour l'exercice 2024-2025 se monte à 3 640 kCHF contre 984 CHF en 2023-2024.

4.2 Les flux financiers

En 2024-2025, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 22,9 millions de CHF (soit 27% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 16,1 millions de CHF.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :
- la construction du télémixte Esserts-Savoleyres pour 19,7 millions de CHF ;
- le renouvellement du télésiège Lac II pour 7,4 millions de CHF ;
- la construction du télésiège Six-Blanc pour 4,8 millions de CHF ;
- l'achat de nouvelles dameuses pour 2,1 millions de CHF.

En 2023-2024, la capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement et impôt) s'établit à 17,9 millions de CHF (soit 25% du chiffre d'affaires).

Au niveau des immobilisations incorporelles et corporelles, les investissements nets payés se sont élevés à 22,6 millions de CHF.

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :
- la construction du télémixte Esserts-Savoleyres pour 9 millions de CHF ;
- la construction du télémixte La Matze à Thyon pour 7,2 millions de CHF ;
- la construction du nouveau restaurant L'Inkontro pour 4,7 millions de CHF ;
- le renouvellement de la télécabine Médran I pour 3,9 millions de CHF.

(en millions de CHF)	2024-2025	2023-2024
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôts	22,9	17,9
Impôts payés	0,0	0,0
Variation du fonds de roulement	0,6	-0,3
Investissements nets liés à l'activité	-16,1	-22,6
Autofinancement disponible	**7,4**	**-5,0**
Investissements financiers nets	0,6	-1,4
Liquidités provenants des acquisitions	0,0	3,1
Intérêts payés	-0,6	-0,1
Variation des dettes financières	-0,3	-3,0
Effet net des écarts de conversion	0,0	0,0
Dividendes	-0,2	0,0
Variation de la trésorerie	**6,9**	**-6,4**

5. Rapport sur les rémunérations

Le Comité de rémunération est un organe du Conseil d'administration du Groupe Téléverbier, nommé formellement par l'Assemblée générale. Sa tâche consiste notamment à soutenir le Conseil d'administration dans l'exécution de son obligation de surveillance de la politique de rémunération. Il définit également les conditions d'engagement du directeur général et de la Direction.

En conséquence, le pouvoir décisionnel et la responsabilité correspondante demeurent du ressort du Conseil d'administration. Conformément au Code des obligations, Téléverbier publie ci-dessous les informations sur les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2024-2025. À titre comparatif, les rémunérations versées lors de l'exercice 2023-2024 sont également indiquées.

5.1 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2024-2025

5.1.1 Rémunérations du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président entre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué entre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 178 milliers de CHF en numéraire.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	143
Jean-Paul Burrus	4
Christel Duc	4
Pierre-Yves Gay	4
Klaus Jenny	7
Bruno Moulin	5
Charles Relecom	7
Philippe Roux	4
Total	**178**

5.1.2 Rémunération de la Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1277 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 877 milliers de CHF de salaires nets, 240 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 160 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 220 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 91 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2023/2024), 95 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 63 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

5.1.3 Droits de participation

Le tableau ci-après détaille le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction, ainsi que par les personnes qui leur sont proches, à la fin de l'exercice sous revue, conformément aux dispositions de l'article 734d CO. Aucune option n'est octroyée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Nom	Fonction	Actions au porteur au 31.10.2025	Actions au porteur au 31.10.2024
Jean-Albert FERREZ	Président	1 675	1 675
Christian BURRUS	Vice-président, administrateur délégué	383 609	381 278
Jean-Paul BURRUS	Membre du CA	45 533	41 173
Christel DUC	Membre du CA	460	460
Pierre-Yves GAY	Membre du CA	0	0
Klaus JENNY	Membre du CA	1 000	1 000
Bruno MOULIN	Membre du CA	109	109
Charles RELECOM	Membre du CA	900	900
Philippe ROUX	Membre du CA	32	32
Laurent VAUCHER	Directeur général	600	550
Nuno DIAS	Directeur financier	400	400
Lionel MAY	Directeur opérationnel jusqu'au 30.04.2025	100	100
Jean-Pascal TORNAY	Directeur opérationnel depuis le 01.05.2025	0	0
Carole MOOS	Directrice commerciale	80	50
Total		**434 498**	**427 727**

5.1.4 Fonctions exercées auprès d'autres entreprises

Les tableaux ci-après présentent les fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration et de la Direction dans d'autres entreprises à but économique, à la fin de l'exercice sous revue, conformément aux dispositions de l'article 734e CO. Les fonctions exercées dans des sociétés du groupe, ainsi que les mandats dans des organisations caritatives, culturelles, religieuses ou sportives ne doivent pas être mentionnées.

5.1.4.1 Conseil d'administration

JEAN-ALBERT FERREZ
Président du Conseil d'administration depuis 2012
Membre du Comité de rémunération

Président	Chambre valaisanne de commerce et d'industrie
	Fondation The Ark
	JAFERVAL Sàrl
	Tilbury SA
Vice-président	Fondation du Verbier Festival
Membre	Valais Wallis Promotion
Administrateur	Air-Glaciers SA
	Banque Cantonale du Valais
	BlueArk Entremont SA
	IdeArk SA
	Les 4 Vallées SA
	Spark Sport & Performance SA
	TechnoArk SA
	Technopôle Antarès SA
	Technopôle Sierre SA

CHRISTIAN BURRUS

Vice-président et administrateur délégué du Conseil d'administration depuis 2000

Administrateur de sociétés

Administrateur et président du Conseil d'administration	AFI ESCA Holding
	AFI ESCA Luxembourg
	Unofi Assurances
Administrateur et vice-président du Conseil d'administration	Qualibroker-Swiss Risk & Care Group
Président de la société et président du Conseil de surveillance	Unofi
Administrateur	AFI ESCA Holding Courtage
	Groupe Burrus Courtage SA
	Les 4 Vallées SA
	Qualibroker SA
Administrateur et président Conseil de surveillance	LSN Assurances
Gérant	Afi Esca Patrimoine Immobilier
	Granval management Sàrl
Président du Conseil de surveillance	Diot-Siaci Crédit
	DSTF
Membre du Conseil de surveillance, co-président	Diot-Siaci Top Co
Membre du Conseil de surveillance	FINANCIERE THEMIS
Représentant permanent de la société	GIE Unofi-Gestion
	SAS Unofi au conseil de surveillance

JEAN-PAUL BURRUS

Membre du Conseil d'administration depuis 2010

Président	Ecuadorcolat
	Omnia Holding SA
Administrateur	AFI ESCA France
	AFI ESCA Holding Courtage
	AFI ESCA Luxembourg SA
	Mocaflor SA
Administrateur délégué	CSCC Compagnie de chocolats et confiseries AG

CHRISTEL DUC

Membre du Conseil d'administration depuis 2021

Présidente de la Commune de Riddes

Administratrice	Verbier Promotion SA
Membre	Fondation Pro-Domus Soutien

PIERRE-YVES GAY

Membre du Conseil d'administration depuis 2023

Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes

Administrateur	Mayens de Bruson Promotion SA
Gérant	Packaging Consulting Sàrl
Membre	Fondation du Centre Culturel de Verbier
	Fondation communale du logement d'utilité publique

KLAUS JENNY

Membre du Conseil d'administration depuis 2001

Président du Comité de rémunération

Membre du Comité d'audit

Administrateur	Diverses fondations et autres sociétés de moindre importance

BRUNO MOULIN
Membre du Conseil d'administration depuis 2021
Conseiller communal de la Commune de Val de Bagnes
Membre du Comité d'audit

Administrateur	Sateldranse SA
Membre	Association régionale professionnelle pour l'Insertion (ARPI)

CHARLES RELECOM
Membre du Conseil d'administration depuis 2021
Membre du Comité de rémunération
Président du Comité d'audit

Président	Swiss Life France SA
Administrateur	Dipan SA
	Groupe Mutuel
Censeur	Créserfi SA

PHILIPPE ROUX
Membre du Conseil d'administration depuis 1989

Propriétaire et exploitant d'un magasin de sport à Verbier

5.1.4.2 Direction

LAURENT VAUCHER
Directeur général (CEO) depuis 2017

Administrateur	Les 4 Vallées SA
	Verbier Tourisme SA
	VVST Assurances
Membre du comité	Association des remontées mécaniques du Valais (RMV)
	Société de développement de Verbier

LIONEL MAY
Directeur opérationnel (COO) depuis 2014, jusqu'en avril 2025

Membre	Remontées mécaniques suisses (RMS)
	Union des cadres techniques des transports à câbles suisses (UCT)
	Union des cadres techniques romands (UCTR)

JEAN-PASCAL TORNAY
Directeur opérationnel (COO) depuis mai 2025

CAROLE MOOS
Directrice commerciale (CCO) depuis 2014

NUNO DIAS
Directeur financier (CFO) depuis 2018

5.2 Informations sur les rémunérations du Conseil d'administration ainsi que de la Direction pour l'exercice 2023-2024

5.2.1 Rémunérations du Conseil d'administration

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité annuelle de 3 milliers de CHF et de jetons de présence. L'indemnité est doublée pour les administrateurs membres du Bureau du Conseil d'administration.

Le président du Conseil d'administration et l'administrateur délégué ne perçoivent pas l'indemnité annuelle. Leur rémunération fait l'objet d'une décision spécifique. La rémunération du président entre dans la catégorie Conseil d'administration, alors que celle de l'administrateur délégué entre dans la catégorie Direction.

Les administrateurs et les membres de la Direction ont la possibilité de bénéficier d'abonnements aux remontées mécaniques de la société à titre gratuit pour eux et leur famille directe.

Durant l'exercice, les membres du Conseil d'administration ont perçu une rémunération brute de 163 milliers de CHF en numéraire. Les charges sociales patronales versées au titre des membres du Conseil d'administration s'élèvent à 0,4 millier de CHF. Le montant des charges sociales patronales n'est pas élevé, car la majorité des rémunérations des membres du Conseil d'administration sont facturées par leur société ou leur employeur principal.

Membres du Conseil d'administration	Rémunération (en kCHF)
Jean-Albert Ferrez	127
Jean-Paul Burrus	4
Christel Duc	5
Pierre-Yves Gay	5
Klaus Jenny	7
Bruno Moulin	5
Charles Relecom	6
Philippe Roux	4
Total	**163**

5.2.2 Rémunération de la Direction

La rémunération totale des membres de la Direction s'élève à 1334 milliers de CHF. Celle-ci se décompte de la manière suivante : 902 milliers de CHF de salaires nets, 259 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 173 milliers de CHF de part employé de charges sociales.

La politique de rétribution des membres de la Direction est validée par le Comité de rémunération, qui se réunit au minimum deux fois par année. Le traitement global est constitué des éléments suivants : une rémunération de base, située dans la moyenne des salaires pratiqués dans le secteur par des sociétés comparables, et des bonus annuels calculés en fonction de la performance individuelle du cadre dirigeant concerné, ainsi que de celle de l'entreprise.

Elle comprend également les prestations sociales et d'autres prestations en nature. La politique de rémunération du groupe ne comprend pas d'attribution d'actions ou d'options en faveur des membres de la Direction. La rémunération globale la plus élevée de la Direction est versée au directeur général, Laurent Vaucher, et atteint 207 milliers de CHF de rémunération fixe nette plus 127 milliers de CHF de rémunération variable (relative à la performance de l'exercice 2022/2023), 103 milliers de CHF de part patronale de charges sociales et 69 milliers de CHF de part employé de charges sociales. Aucune indemnité de départ n'a été versée durant l'exercice.

Aucune rémunération de quelque type que ce soit (indemnités, crédits, prêts) n'a été accordée, à des conditions non conformes au marché, à d'anciens membres du Conseil d'administration, de la Direction ou à des personnes proches des membres du Conseil d'administration et de la Direction, que ceux-ci soient en poste ou retirés de leurs fonctions.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération selon les art.734a-734f CO

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération de TELEVERBIER S.A. (la société) pour l'exercice clos le 31 octobre 2025. Notre audit s'est limité aux indications selon les art. 734a-734f CO ainsi qu'aux chiffres 5.1 et 5.2 du rapport de rémunération.

Selon notre appréciation, les indications selon les art. 734a-734f CO dans le rapport de rémunération (pages 42 à 46) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit du Rapport de Rémunération" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception du rapport de rémunération , des comptes consolidés , des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières «contrôlées» dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives au Rapport de Rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit du Rapport de Rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications selon les art. 734a-734f CO contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des contrôles internes pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans les contrôles internes relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Sion, le 26 février 2026

BDO SA

Loïc Rossé

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Exercice
du 1.11.2024 au 31.10.2025

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

7. Comptes consolidés

(Exercice du 1.11.2024 au 31.10.2025)

7.1 Compte de résultat global consolidé

(en kCHF)	Notes	2024-2025	2023-2024
Chiffre d'affaires		85 262	70 690
Autres produits liés à l'activité		1 519	2 369
Total des produits opérationnels	D.2	**86 781**	**73 059**
Coût d'achat des matières et fournitures		-9 602	-8 592
Autres charges d'exploitation	D.3	-19 385	-14 918
Impôts, taxes et charges assimilées		-1 255	-985
Charges de personnel	F.1	-32 882	-28 645
Total des charges opérationnelles		**-63 124**	**-53 140**
EBITDA		**23 657**	**19 919**
Dotation aux amortissements et provisions		-18 031	-19 148
EBIT		**5 626**	**771**
Produits financiers		205	142
Charges financières		-808	-306
Résultat financier	G.4	**-603**	**-164**
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	B.5	153	493
Résultat avant impôts		**5 176**	**1 100**
Impôts	H.1	-1 038	-68
Résultat net		**4 138**	**1 032**
- attribuable aux actionnaires de la société mère		3 640	984
- attribuable aux intérêts non contrôlants		498	48
Résultat net part du groupe par action	C.2	2,60	0,70
Résultat dilué part du groupe par action	C.2	2,60	0,70

7.2 État du résultat global

(en kCHF)	Notes	2024-2025	2023-2024
Résultat net		**4 138**	**1 032**
Autres éléments recyclables au compte de résultat			
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat gobal	B.7	47	153
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		-8	-26
Autres éléments non recyclables au compte de résultat			
Passifs de prévoyance	F.2	-1 754	-3 503
Impôts différés sur autres éléments du résultat global		298	595
Résultat global de la période		**2 721**	**-1 749**
Revenant aux actionnaires de la société		2 223	-1 797
Revenant aux intérêts minoritaires		498	48

7.3 Bilan consolidé

(en kCHF)	Notes	31.10.2025	31.10.2024
Actif			
Immobilisations incorporelles	E.4	1 902	1 687
Immobilisations corporelles	E.1	214 445	196 289
Participations dans les entreprises associées	B.5	2 290	2 137
Immobilisations financières	B.7	7 064	7 639
Immeubles de placement	E.6	6 607	6 607
Actifs non courants		**232 308**	**214 359**
Stocks	D.6	3 914	3 904
Clients et comptes rattachés	D.5	3 425	3 935
Autres actifs courants	D.5	5 722	3 848
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	19 691	12 735
Actifs courants		**32 752**	**24 422**
Total actif		**265 060**	**238 781**

Passif			
Capital		18 900	18 900
Prime d'émission		1 276	1 276
Réserves consolidées		127 297	125 108
Capitaux propres - attribuables aux actionnaires de la société mère		**147 473**	**145 284**
Intérêts non contrôlants		9 053	8 800
Total des capitaux propres		**156 526**	**154 084**
Engagements retraite et assimilés	F.2	6 912	4 944
Provisions non courantes	E.5	4 099	4 040
Impots différés - passif	H.2	19 948	19 322
Dettes financières non courantes	G.2	49 594	32 030
Passif non courant		**80 553**	**60 336**
Provisions courantes	E.5	240	246
Dettes financières courantes	G.2	5 922	5 268
Fournisseurs et comptes rattachés		5 852	5 133
Autres passifs courants	D.7	15 967	13 714
Passif courant		**27 981**	**24 361**
Total Passif		**265 060**	**238 781**

7.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en kCHF)	Notes	2024-2025	2023-2024
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère		**3 640**	**984**
Intérêts non contrôlants		498	48
Charge d'impôts	H.1	1 038	-68
Dotations aux amortissements		17 920	19 150
Autres produits et charges		-814	-1 343
Dividende reçus des sociétés non consolidées		-118	0
Autres produits et charges financières nets	G.4	26	20
Quote-part dans le résultat de sociétés associées	B.5	-153	-493
Plus ou moins-value de cession d'actifs corporels		336	-257
Plus ou moins-value de cession d'actifs incorporels		-69	-256
Coût de l'endettement net	G.4	604	144
Capacités d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts		**22 908**	**17 929**
Impôts payés		13	-14
Intérêts payés		-608	-144
Intérêts reçus		87	78
Variation du besoin en fonds de roulement		598	-327
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		**22 998**	**17 522**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	E.4	-496	-122
Acquisitions d'immobilisations corporelles	E.1	-17 891	-23 604
Subventions encaissées sur immobilisations	E.1	1 850	235
Cessions d'immobilisations corporelles		345	633
Cessions d'immobilisations incorporelles		69	256
Investissements nets liés à l'activité		**-16 123**	**-22 603**
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		118	0
Acquisitions d'immobilisations financières		-73	-1 834
Cessions d'immobilisations financières		523	475
Investissements financiers nets		**568**	**-1 360**
Liquidités provenant des acquisitions		**0**	**3 104**
Flux de trésorerie liés aux investissements		**-15 555**	**-20 859**
Dividendes versés aux actionnaires		-191	0
Augmentation des dettes financières	G.2	5 000	0
Remboursements des dettes financières	G.2	-5 270	-3 011
Flux de trésorerie liés aux financements		**-461**	**-3 011**
Effet net des écarts de conversion sur les liquidités		-26	-20
Variation de la trésorerie durant la période		**6 956**	**-6 367**
Trésorerie nette à l'ouverture		12 735	19 102
Trésorerie nette à la clôture		**19 691**	**12 735**

7.5 Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en kCHF)	Capital	Réserves issues apport en capital	Réserves consoli-dées	Résultat de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts non contrô-lants	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 octobre 2023	**18 900**	**1 276**	**122 193**	**4 650**	**147 019**	**393**	**147 412**
Dividendes versés	-	-		-	-	-57	-57
Variation de périmètre	-	-	59	-	59	8 416	8 475
Affectation de résultats	-	-	4 650	-4 650	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	3	-	3	-	3
Transactions avec les actionnaires	**-**	**-**	**4 712**	**-4 650**	**62**	**8 359**	**8 421**
Résultat net de la période	-	-	-	984	984	48	1 032
Autres éléments du résultat global	-	-	-2 781	-	-2 781	-	-2 781
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-2 781**	**984**	**-1 797**	**48**	**-1 749**
Capitaux propres au 31 octobre 2024	**18 900**	**1 276**	**124 124**	**984**	**145 284**	**8 800**	**154 084**
Correction des réserves consolidées	-	-	-89	-	-89	-	-89
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-191	-191
Variation de périmètre	-	-	54	-	54	-54	-
Affectation de résultats	-	-	984	-984	-	-	-
Dividendes coupons prescrits	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	**0**	**0**	**949**	**-984**	**-35**	**-245**	**-280**
Résultat net de la période	-	-	-	3 640	3 640	498	4 138
Autres éléments du résultat global	-	-	-1 417	-	-1 417	-	-1 417
Résultat global de la période	**-**	**-**	**-1 417**	**3 640**	**2 223**	**498**	**2 721**
Capitaux propres au 31 octobre 2025	**18 900**	**1 276**	**123 656**	**3 640**	**147 472**	**9 053**	**156 526**
Dont réserves distribuables		1 276	110 963				

Annexes

SOMMAIRE DÉTAILLÉ

7.6 Annexes aux comptes consolidés

Section A – Principes comptables **55**
A.1 Référentiel appliqué 55
A.2 Nouvelles normes 55
A.3 Base de préparation 55
A.4 Estimations et jugements comptables 55

Section B – Présentation du groupe **56**
B.1 Activités du groupe 56
B.2 Liste des sociétés consolidées 57
B.3 Variation du périmètre de consolidation 57
B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement 57
B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence 58
B.6 Parties liées 59
B.7 Immobilisations financières 59
B.8 Méthodes de consolidation 60

Section C – Capital et dividende **61**
C.1 Gestion du capital et du dividende 61
C.2 Résultat par action 61

Section D – Données opérationnelles **61**
D.1 Produits opérationnels 61
D.2 Détail des produits opérationnels 62
D.3 Détail des autres charges d'exploitation 62
D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité 63
D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants 64
D.6 Stocks 65
D.7 Autres passifs courants 65
D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions 65
D.9 Honoraires de l'organe de révision 66
D.10 Gestion des risques opérationnels 66

Section E – Immobilisations corporelles et incorporelles **68**
E.1 Immobilisations corporelles 68
E.2 Leasings 71
E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties 71
E.4 Immobilisations incorporelles 71
E.5 Provisions 72
E.6 Immeubles de placement 73

Section F – Ressources humaines **73**
F.1 Effectif et charges de personnel 73
F.2 Engagements de retraite 73
F.3 Rémunération des dirigeants 77

Section G – Financement et instruments financiers **77**
G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie 77
G.2 Dettes financières 77
G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers 78
G.4 Produits et charges financières 80
G.5 Politique de gestion des risques financiers 80

Section H – Imposition **81**
H.1 Impôts sur le bénéfice 81
H.2 Impôts différés 82

Section I – Événements postérieurs à la clôture **82**

Section A – Principes comptables

A.1 Référentiel appliqué

Les états financiers consolidés du Groupe Téléverbier sont préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (ci-après IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB et telles que publiées et approuvées par l'Union européenne.

Ces états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, exception faite des éléments devant être présentés à leur juste valeur.

Les exercices comptables sont délimités selon la comptabilité d'engagement.

Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à toutes les périodes présentées.

A.2 Nouvelles normes

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er novembre 2024 ou ultérieurement n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe.

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2024 :
- IAS 1, « Classification des passifs en tant que courants et non courants »
- IAS 1, « Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants) »
- IFRS 16, « Passif locatif dans le cadre d'une cession-bail »
- IAS 7 et IFRS 7, « Ententes de financement avec les fournisseurs »

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2025 :
- IAS 21, « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » et « Absence de convertibilité »

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2026 :
- Amendements à IFRS 9, «Instruments financiers»
- Amendements à IFRS 7, «Évaluation des instruments financiers»

Applicables aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027 :
- IFRS 18, «Présentation et informations à fournir dans les états financiers»
- IFRS 19, «Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir»

Le groupe a choisi de ne pas appliquer les nouveaux standards et amendements de manière anticipée. Le groupe ne s'attend pas à devoir appliquer IFRS 19. Il est en train d'analyser les effets d'IFRS 18.

A.3 Base de préparation

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois, du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.

Les états financiers sont exprimés en milliers de francs suisses (kCHF), sauf indication contraire.

A.4 Estimations et jugements comptables

Des estimations et des jugements importants sont utilisés dans la préparation des états financiers, dont le résultat futur réel peut différer de manière significative des hypothèses et estimations retenues et peuvent impacter de manière significative les rubriques décrites ci-dessous :
- Les estimations de durée d'amortissement sont décrites dans la note E.1 ;
- Les coûts de démantèlement par types d'installations (téléskis, télésièges, télécabines et téléphériques) sont décrits dans la note E.5 ;
- La valeur actuelle de l'engagement de prévoyance dépend d'un certain nombre de facteurs et hypothèses actuarielles, dont le taux d'actualisation (taux d'escompte). Tout changement de ce taux entraînerait une augmentation ou une diminution de l'engagement des régimes de prévoyance. Le taux d'actualisation approprié est déterminé chaque année par le groupe. Les autres hypothèses sont présentées dans la note F.2 ;
- Les hypothèses retenues dans le cadre des tests de dépréciation sont décrites dans la note E.1 ;
- La notion de contrôle de fait est décrite dans la note B.2.

Section B – Présentation du groupe

B.1 Activités du groupe

La société Téléverbier SA est une société suisse constituée en 1950 avec pour objectif de regrouper, sous le contrôle d'une entité unique, l'ensemble des activités liées aux remontées mécaniques. La société mère du groupe est Téléverbier SA, dont le siège social est situé à Verbier, Commune de Val de Bagnes, Suisse.

Le CEO du groupe est en charge de la mise en place des objectifs stratégiques et opérationnels décidés par le Conseil d'administration. Il passe en revue régulièrement le reporting interne pour le suivi des performances et pour l'allocation des ressources dans le groupe.

L'information sectorielle a été déterminée sur la base du reporting interne, qui est basé sur les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour établir les états financiers consolidés. Les secteurs d'activité identifiés sont au nombre de quatre et la performance de chaque segment est évaluée sur la base du résultat opérationnel (se référer à la note D.4).

Toutes les activités sont regroupées dans une seule zone géographique qui englobe le canton du Valais et la Suisse romande. Sur appel de clients étrangers ayant besoin de nos compétences, il peut exceptionnellement arriver que la société intervienne également sur d'autres continents, notamment pour remonter des installations démontées en Suisse.

Domaines skiables

Cette activité concerne pour l'essentiel l'exploitation des remontées mécaniques, la vente d'articles, les recettes des parkings et des consignes, des contrats de location dans les immeubles d'exploitation et des surfaces d'immeubles dans le cadre d'espaces publicitaires. Elle comprend également l'activité d'école de ski de Tzoum'Évasion Sàrl ainsi que la vente et location d'articles de sport de T-Shop Sàrl.

Restaurants

Cette activité concerne l'exploitation de quinze restaurants d'altitude, dont un en copropriété, implantés sur le domaine skiable. Le chiffre d'affaires comprend exclusivement la vente de produits de restauration ainsi qu'un service traiteur pour diverses manifestations. Étant prise en charge par les sociétés du groupe, la restauration du personnel n'est pas rattachée au secteur Restaurants mais à celui des Domaines skiables.

Services techniques

Cette activité de prestations de services et de maintenance concerne l'activité de la société STA Services Techniques Alpins SA :

- un atelier garage pour l'entretien des dameuses de pistes pour des tiers ;
- un atelier de construction métallique et un service de maintenance pour les installations de remontées mécaniques dans le cadre des opérations annuelles d'entretien ;
- l'exploitation d'un magasin de pièces détachées pour l'entretien des dameuses de pistes avec un contrat de service après-vente auprès de la marque Leitner Prinoth.

Hébergement

Cette activité concerne les services d'hébergement proposés par la société T-Resort SA à la clientèle. Celle-ci exploite le bâtiment T-One SA situé sur le secteur de La Tzoumaz. Depuis 2024, cette activité comprend également les prestations de services de la société Imalp Thyon SA à Thyon.

B.2 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Méthode de consolidation	% de contrôle 2025	% de contrôle 2024	% d'intérêt 2025	% d'intérêt 2024
STA Services Techniques Alpins SA	Sembrancher	IG	96,80	96,80	96,80	96,80
Tzoum'Évasion Sàrl	Riddes	IG	75,42	75,42	75,42	75,42
T-Shop Sàrl	Riddes	IG	50,50	50,50	50,50	50,50
Verbier Sport Plus SA	Val de Bagnes	IG	51,00	51,00	51,00	51,00
T-Resort SA [1]	Val de Bagnes	IG	50,00	50,00	50,00	50,00
Télé-Thyon SA [2]	Vex	IG	44,84	44,28	44,84	44,28
Imalp Thyon SA	Vex	IG	100,00	100,00	100,00	100,00
Chez Dany SA	Val de Bagnes	ME	33,33	33,33	33,33	33,33
T-One SA	Riddes	ME	50,00	50,00	50,00	50,00

IG = Intégration globale / ME = Mise en équivalence

1 Cette société est consolidée par intégration globale du fait de la détention de la majorité au Conseil d'administration fixée statutairement.

2 Cette société est consolidée par intégration globale en raison d'une convention d'actionnaires octroyant à la société mère cinq sièges sur neuf au Conseil d'administration (contrôle de fait).

Les méthodes de consolidation retenues ont été appliquées selon les principes décrits en note B.8.

La date de bouclement des états financiers individuels de toutes les sociétés du groupe est le 31 octobre.

Téléverbier SA et Télé-Thyon SA détiennent chacune 25% du capital de la société Les 4 Vallées SA. Cette dernière est donc désormais détenue à 50% par le groupe, mais n'est pas intégrée globalement aux comptes de groupe en raison de son impact non significatif.

B.3 Variation du périmètre de consolidation

Les activités des sociétés Télé-Thyon SA et Imalp Thyon SA ont été intégrées pour la première fois au résultat consolidé du groupe au cours de l'exercice 2024-2025.

Pour rappel, l'intégration dans les comptes consolidés desdites sociétés avait été faite au 31.10.2024 à la suite de la prise de contrôle du 20.09.2024. Il n'y avait ainsi aucune contribution de ces filiales au résultat consolidé du groupe, car jugée non significative entre le 20.09.2024 et le 31.10.2024.

B.4 Entreprise commune et actifs détenus conjointement

Le groupe a retenu, au sens de la norme IFRS 11, la société simple Copropriété du Mont-Fort, détenue conjointement et paritairement avec la société NV Remontées mécaniques SA (NVRM) ainsi que le Bar des Établons, détenu conjointement et paritairement avec le ski-club des Établons. Il s'agit d'entreprises communes au sens de l'IFRS 11, les parties exploitant conjointement des actifs communs sur la base d'un accord contractuel.

B.5 Quote-part dans les sociétés intégrées par mise en équivalence

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Valeur des titres au 1er novembre	**2 137**	**6 312**
Variation dans le périmètre des sociétés mises en équivalence	0	-4 668
Dividendes	0	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	153	493
Valeur des titres au 31 octobre	**2 290**	**2 137**

Au 31 octobre 2025 et 2024, ce poste comprend les titres des sociétés associées T-One SA 1858 kCHF (N-1: 1679 kCHF), Chez Dany SA 432 kCHF (N-1: 458 kCHF).

Compte de résultat simplifié des sociétés mises en équivalence

	Télé-Thyon SA		T-One SA		Chez Dany SA	
(en kCHF)	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024
Chiffre d'affaires	0	7 798	1 269	1 223	195	192
Résultat net	0	1 865	359	331	0	0
Part au résultat global des sociétés mises en équivalence	**0**	**301**	**179**	**165**	**-26**	**27**

Bilans simplifiés des sociétés mises en équivalence

	Télé-Thyon SA		T-One SA		Chez Dany SA	
(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2025	31.10.2024	31.10.2025	31.10.2024
Actifs courants	0	2 488	857	1 353	257	180
Actifs non courants	0	21 143	23 912	24 481	4 386	4 549
Dettes courantes	0	3 785	531	493	6	11
Dettes non courantes	0	9 810	23 240	24 700	3 343	3 424
Capitaux propres	0	10 036	999	640	1 295	1 374
Part aux capitaux propres des sociétés mises en équivalence	**0**	**0**	**1 858**	**1 679**	**432**	**458**

B.6 Parties liées

Le groupe a retenu comme parties liées, au sens de la norme IAS 24, les sociétés consolidées par mises en équivalence, les principaux actionnaires et les sociétés qu'ils contrôlent, les principaux dirigeants et leurs proches, ainsi que la fondation de prévoyance du Groupe Téléverbier.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Créances auprès de :	**2 354**	**2 720**
Sociétés consolidées par mise en équivalence [1]	2 217	2 720
Principaux actionnaires [2]	137	0
Dettes envers des :	**10 238**	**10 102**
Sociétés consolidées par mise en équivalence [1]	129	0
Principaux actionnaires [2]	4 901	5 377
Fondation de prévoyance	5 208	4 725
Revenus pour prestations de services avec des :	**519**	**628**
Sociétés consolidées par mise en équivalence	40	35
Principaux actionnaires [2]	479	593
Achats de biens et services auprès de :	**4 351**	**2 525**
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1 501	0
Principaux dirigeants	0	0
Principaux actionnaires [2]	1 697	1 528
Fondation de prévoyance	1 153	997

1 Les créances accordées aux sociétés consolidées par mise en équivalence sont principalement relatives à T-One SA.

2 Les parties liées dans la catégorie des principaux actionnaires correspondent essentiellement à la Commune et Bourgeoisie de Val de Bagnes et la famille Burrus.

Dans le cadre du développement du secteur de Bruson, la Commune de Val de Bagnes a conclu un arrangement avec la société-mère. Cette dernière est chargée du développement des infrastructures (remontées mécaniques, restaurants, etc.), alors que la Commune s'occupe de la promotion immobilière, au travers de la société Mayens de Bruson Promotion SA. Dans cet objectif, Téléverbier s'est engagée à vendre des parcelles sises dans le val de Bagnes pour un prix total de kCHF 8 589. La valeur comptable des terrains s'élève à kCHF 2 200 et leur juste valeur à kCHF 6 600 (note E.6).

La transaction prévoit la construction des télésièges de La Pasay et du Six Blanc. Jusqu'à la livraison des deux télésièges, les avances faites par la Commune de Val de Bagnes sont considérées comme des prêts sans intérêts et les parcelles détenues par Téléverbier SA sont annotées d'un droit d'emption en faveur de Mayens de Bruson Promotion SA. Le financement des télésièges prévoit le versement de subventions d'investissement d'un montant maximal de kCHF 2 775 de la part de la Commune.

Au 31.10.2025, la société-mère affiche à son bilan deux prêts de la Commune de Val de Bagnes à hauteur de kCHF 2 185 chacun, suite à la mise en service du télésiège de La Pasay.

Les conditions d'IFRS 15 ne sont pas remplies pour la reconnaissance des revenus correspondants. En effet, l'inscription au registre foncier fera foi pour la comptabilisation de la vente des terrains et de la plus-value y relative.

B.7 Immobilisations financières

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Prêts à des sociétés mises en équivalence	2 810	3 310
Autres immobilisations financières	6 156	6 096
Actifs financiers disponibles à la vente	69	137
Valeurs brutes	**9 035**	**9 543**
Provisions	-1 971	-1 904
Immobilisations financières	**7 064**	**7 639**

Les prêts pour une valeur brute de 2 810 kCHF correspondent à des avances aux sociétés Chez Dany SA de 618 kCHF (N-1: 618 kCHF), ainsi qu'à la société T-One SA de 2 192 kCHF (N-1: 2 692 kCHF).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement les titres des sociétés NV Remontées mécaniques SA, Téléovronnaz SA et Télé-Évolène SA. Une réévaluation à la juste valeur de 47 kCHF a été effectuée sur la base des derniers états financiers. Les variations de valeur sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Les provisions comptabilisées concernent les prêts accordés à la société mise en équivalence Chez Dany SA, le prêt accordé à Thyon'Évasion Sàrl et les titres de Télé-Évolène SA.

B.8 Méthodes de consolidation

Filiales

Les filiales sont intégralement consolidées lorsque le groupe a le pouvoir d'y exercer le contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsqu'il a des droits sur ou est exposé à des rendements variables de cette dernière et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le pouvoir dont il dispose sur la société. Le pouvoir s'accompagne en général d'un contrôle de plus de 50% des droits de vote.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

La méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de filiales par le groupe. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci, quel que soit le montant des intérêts non contrôlants. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du groupe des actifs nets identifiables acquis est comptabilisé en tant qu'écart d'acquisition (goodwill). Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé directement en compte de résultat.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur.

Coentreprises et sociétés associées

Les coentreprises sont les entreprises contrôlées conjointement afin de poursuivre ensemble un but commun. Les sociétés associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20% et 50% des droits de vote.

Les coentreprises et les participations dans les sociétés associées sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. La participation du groupe dans les sociétés associées comprend le goodwill (net de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition.

La quote-part du groupe dans le résultat net des sociétés associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact sur le résultat) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Lorsque la quote-part du groupe dans les pertes d'une société associée est supérieure ou égale à sa participation dans cette entreprise, y compris toute créance non garantie, le groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a encouru une obligation d'effectuer des paiements au nom de la société associée.

Les profits latents sur les transactions entre le groupe et ses sociétés associées sont éliminés en proportion de la participation du groupe dans ces entreprises. Les pertes latentes sont également éliminées, à moins qu'en cas d'actif cédé la transaction n'indique une perte de valeur. Les méthodes comptables des sociétés associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Intérêts non contrôlants

Les intérêts non contrôlants sont présentés au bilan comme composant des fonds propres. La part du résultat imputable aux intérêts non contrôlants est présentée comme composante du résultat de l'exercice dans le compte de résultat.

Section C – Capital et dividende

C.1 Gestion du capital et du dividende

Au 31 octobre 2025, le capital social est composé de 1 400 000 actions d'un nominal de CHF 13,50. L'action est cotée à la Bourse Euronext de Paris.

Les objectifs du Groupe Téléverbier en ce qui concerne la gestion du capital sont de préserver sa capacité à développer son activité d'exploitation, à maintenir un ratio d'endettement sain, mais également à fournir un retour sur investissement aux actionnaires. Le groupe ne souhaite pas obtenir de notation d'une agence de rating reconnue, mais sa structure est revue périodiquement par ses partenaires financiers principaux, notamment à l'occasion du renouvellement des lignes de crédit.

Le groupe a une politique de versement de dividende régulier tout en maintenant un taux d'endettement net maximum (dettes nettes divisées par le total des fonds propres) de 20 à 25%.

Au 31 octobre 2025, le taux d'endettement net est de 24,3% contre 17,1% au 31 octobre 2024. Les dividendes sont enregistrés dans les états financiers de la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les comptes consolidés 2024-2025 du Groupe Téléverbier ont été approuvés en date du 26 février 2026 par le Conseil d'administration, qui en a autorisé la publication.

Les comptes consolidés sont soumis à l'Assemblée générale pour acceptation.

Restrictions particulières :

– Jusqu'au remboursement intégral des crédits NPR et LERM, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération et par le Canton (5% pour la période 2026-2029). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur (note G.2).

C.2 Résultat par action

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Résultat net par action	2,600	0,70
Résultat dilué par action	2,600	0,70
Dividende proposé par action	0,675	0,00
Nombre d'actions	1 400 000	1 400 000

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribué aux actionnaires de la société Téléverbier SA par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice. Il n'y a pas d'effet potentiel de dilution sur le résultat par action.

Section D – Données opérationnelles

D.1 Produits opérationnels

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du groupe.

Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de la façon suivante :

Ventes de biens et services

Les ventes de billets, forfaits de remontées mécaniques, sont comptabilisées au cours de la période de validité des forfaits.

Les billets pré-vendus et dont la consommation aura lieu sur l'exercice suivant ne sont pas pris en compte dans le chiffre d'affaires de l'année en cours.

Les préventes non consommées sont enregistrées en produits constatés d'avance.

Les ventes de biens et services des restaurants d'altitude sont comptabilisées sur l'exercice où la consommation a eu lieu.

Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture lorsqu'ils peuvent être estimés de manière fiable.

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services ne peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires n'est comptabilisé qu'à hauteur des charges comptabilisées qui sont recouvrables.

Dans la mesure où il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charge.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent, notamment : les recettes de location d'espaces publicitaires, les participations publicitaires, la vente de cartes à puce servant de support aux abonnements vendus, les refacturations ponctuelles et les commissions de partenaires de la société Verbier Sport Plus SA, mais également les recettes du magasin de sport du T-Shop, les recettes de l'école de ski Tzoum'Évasion ainsi que les recettes des services d'hébergement de la résidence T-Resort.

Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité sont principalement composés des plus-values sur transactions immobilières et des heures de personnel effectuées sur des travaux d'investissement du groupe. Ils comprennent également des travaux facturés sans marge par la filiale STA pour des projets d'investissement de la maison-mère Téléverbier SA. Ils incluent environ 1/3 d'heures de personnel, les 2/3 restants étant composés de frais de sous-traitance et de refacturation de pièces.

Les subventions liées au résultat sont également enregistrées en autres produits liés à l'activité et sont incluses dans le résultat de l'exercice au moment de leur exigibilité. Quant aux subventions liées à des actifs, elles sont déduites de la valeur de l'actif qu'elles ont contribué à financer.

D.2 Détail des produits opérationnels

(en kCHF)	31.10.2025	%	31.10.2024	%
Remontées mécaniques	59 474	70%	48 209	68%
Autres produits d'exploitation	8 671	10%	8 144	11%
Travaux pour tiers	9 420	11%	6 883	10%
Restauration	7 697	9%	7 454	11%
Chiffre d'affaires	**85 262**	**100%**	**70 690**	**100%**
Autres produits liés à l'activité	1 519		2 369	
Produits opérationnels	**86 781**		**73 059**	

Le chiffre d'affaires se détaille de la manière suivante :

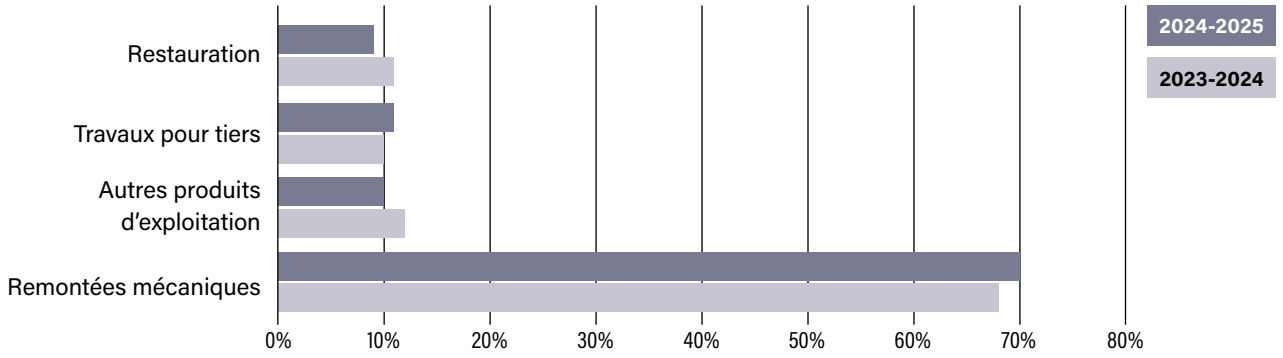

D.3 Détail des autres charges d'exploitation

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Énergie	-5 763	-3 799
Entretien	-5 234	-4 368
Publicité	-1 865	-1 794
Indemnités	-2 641	-1 623
Assurance	-457	-447
Locations	-1 954	-1 464
Autres frais généraux	-1 471	-1 423
Autres charges d'exploitation	**-19 385**	**-14 918**

D.4 Résultat d'exploitation opérationnel par secteur d'activité

31.10.2025

(en kCHF)	Domaines skiables	Restauration	Services Techniques	Hébergement	Éliminations intersecteurs	Total
Remontées mécaniques	58 882		-1	-33	626	59 474
Autres produits d'exploitation	8 372	75	38	2 477	-2 291	8 671
Travaux pour des tiers	2 081	1 525	9 349	1 870	-5 406	9 420
Recettes des restaurants	-	8 429	-	-	-733	7 697
Chiffre d'affaires	**69 335**	**10 029**	**9 386**	**4 314**	**-7 804**	**85 262**
Autres produits liés à l'activité	535	131	62	2	788	1 519
Produits opérationnels	**69 870**	**10 160**	**9 448**	**4 316**	**-7 016**	**86 781**
Coût d'achat des matières et fournitures	-2 120	-2 759	-3 426	-173	-1 124	-9 602
Autres charges d'exploitation	-19 431	-1 876	-1 902	-2 218	6 042	-19 385
Impôts, taxes et charges assimilées	-1 094	-50	-43	-73	5	-1 255
Charges de personnel	-25 055	-3 718	-4 763	-1 439	2 092	-32 882
Charges opérationnelles	**-47 700**	**-8 403**	**-10 134**	**-3 903**	**7 016**	**-63 124**
EBITDA	**22 170**	**1 757**	**-685**	**414**	**-**	**23 657**
Dotation aux amortissements et provisions	-15 775	-1 642	-405	-209	-	-18 031
EBIT	**6 395**	**116**	**-1 090**	**205**	**-**	**5 626**
Immobilisations incorporelles et corporelles	203 465	6 520	2 994	3 368	-	216 347
Immeubles de placement	4 859	-	-	1 748	-	6 607
Dettes financières	55 081	-	131	304	-	55 516

31.10.2024

(en kCHF)	Domaines skiables	Restauration	Services Techniques	Hébergement	Éliminations intersecteurs	Total
Remontées mécaniques	47 693		-1	-7	525	48 209
Autres produits d'exploitation	7 000	33	327	2 366	-1 582	8 144
Travaux pour des tiers	856	37	8 757	22	-2 789	6 883
Recettes des restaurants		8 156			-702	7 454
Chiffre d'affaires	**55 549**	**8 226**	**9 083**	**2 381**	**-4 548**	**70 690**
Autres produits liés à l'activité	1 298	158	44		869	2 369
Produits opérationnels	**56 847**	**8 384**	**9 127**	**2 381**	**-3 679**	**73 059**
Coût d'achat des matières et fournitures	-1 338	-2 810	-4 252	-296	104	-8 592
Autres charges d'exploitation	-14 093	-1 398	-574	-1 523	2 671	-14 918
Impôts, taxes et charges assimilées	-857	-55	-44	-36	7	-985
Charges de personnel	-20 806	-4 101	-4 288	-347	897	-28 645
Charges opérationnelles	**-37 094**	**-8 364**	**-9 158**	**-2 202**	**3 679**	**-53 140**
EBITDA	**19 752**	**20**	**-30**	**178**	**-**	**19 919**
Dotation aux amortissements et provisions	-13 382	-5 333	-354	-79	-	-19 148
EBIT	**6 370**	**-5 313**	**-384**	**99**	**-**	**771**
Immobilisations incorporelles et corporelles	185 367	6 051	3 136	3 422	-	197 976
Immeubles de placement	4 859	-	-	1 748	-	6 607
Dettes financières	36 769	-	189	340	-	37 298

L'élimination des soldes inter-secteurs correspond pour l'essentiel aux facturations de prestations de services entre les domaines skiables, la restauration et les services techniques.

Les immobilisations incorporelles, corporelles et les immeubles de placement sont localisés en Suisse (canton du Valais).

D.5 Clients et comptes rattachés et autres actifs courants

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Le groupe applique le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales pour évaluer le montant des pertes de crédit attendues sur la totalité de leur durée de vie et constituer une provision en conséquence. Les créances ne comportent pas de composante de financement importante.

Les créances sont analysées à chaque date de clôture afin de mesurer les pertes de crédit attendues sur toute leur durée de vie. Les taux de provision sont basés sur des informations historiques d'âge et de solvabilité de portefeuilles de créances présentant un risque de crédit similaire (par région géographique, type de client et notation).

Pour les créances pour lesquelles il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture ou qui sont en procédure de recouvrement, une provision est constituée sur la base des pertes attendues sur toute la durée de vie des créances, sur une base individuelle. Les créances sont annulées lorsque la contrepartie est liquidée et qu'il n'existe plus aucune possibilité de recouvrement.

Clients et comptes rattachés

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Créances clients	4 048	4 503
Dépréciations	-623	-568
Total	**3 425**	**3 935**

Les créances d'exploitation concernent exclusivement des prestations facturées à la clientèle dans le cadre d'un processus normal de facturation.

Répartition des créances clients brutes par échéance

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Non échues	2 547	2 400
Échues à moins de 30 jours	495	1 102
Échues à plus de 30 jours	1 006	1 001
Créances clients brutes	**4 048**	**4 503**

Dépréciations créances clients

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Solde au 1er novembre	**-568**	**-208**
Dotation	-72	3
Acquisitions	0	-374
Utilisations	16	11
Solde au 31 octobre	**-623**	**-568**

Autres actifs courants

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Autres créances à court terme	1 040	1 430
Créances sociales	2 264	1 286
Autres créances	**3 304**	**2 716**
Charges constatées d'avance	1 548	1 132
Total	**4 852**	**3 848**

Les créances sociales concernaient essentiellement certaines charges sociales faisant l'objet d'un acompte unique payé en début d'année.

Les autres créances sont toutes à moins d'un an.

D.6 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation (prix de marché diminué des frais de vente encourus).

La méthode du prix moyen est appliquée pour la comptabilisation des mouvements de stocks.

Toute dépréciation de stocks pour les ramener à leur valeur nette de réalisation et toute perte de stocks sont comptabilisées en charges de la période au cours de laquelle la dépréciation ou la perte se produit.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Pièces de maintenance remontées mécaniques	29	67
Marchandises destinées à la vente	551	443
Matières premières, marchandises et fournitures	1 316	1 305
Travaux en cours	365	273
Combustibles et carburants	1 510	1 645
Marchandises restaurants	647	631
Valeur brute stock	**4 418**	**4 364**
Dépréciations	-504	-460
Valeur nette stock	**3 914**	**3 904**

Les stocks sont constitués de pièces de maintenance destinées à la réparation des remontées mécaniques, des équipements utilisés pour l'exploitation du domaine skiable et de matières premières, marchandises et fournitures concernant essentiellement la filiale STA SA.

La correction de valeur porte sur les stocks n'ayant pas fait l'objet de mouvement depuis plus de 5 années.

D.7 Autres passifs courants

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Produits constatés d'avance	11 188	8 658
Autres dettes fiscales et sociales	3 714	4 359
Autres dettes d'exploitation	925	669
Dettes d'impôts courants	140	28
Autres passifs courants	**15 967**	**13 714**

Les produits constatés d'avance comprennent notamment 9 113 kCHF de ventes d'abonnements de Téléverbier SA et Télé-Thyon SA pour la saison 2025/2026 (contre 7 337 kCHF au 31.10.2024), ainsi que 1 030 kCHF de locations d'hébergement de Imalp Thyon SA (contre 928 kCHF au 31.10.2024).

D.8 Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en kCHF)	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges liées à des conventions	1 275	4 407	10 853	16 535

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20 ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

Le groupe ne pouvant déterminer à lui seul l'utilisation ou le droit d'améliorer les terrains sans un accord préalable des propriétaires, nous considérons que les conditions cumulatives prescrites par la norme IFRS 16 ne sont pas remplies pour une activation au bilan.

D.9 Honoraires de l'organe de révision

Depuis 2021, BDO SA, place du Midi 36, 1950 Sion, est l'organe de révision des comptes annuels et consolidés de Téléverbier SA, ainsi que de ses filiales soumises au contrôle ordinaire ou restreint.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Honoraires de révision	144	157
Services additionnels	2	2
Total des honoraires	**146**	**159**

D.10 Gestion des risques opérationnels

La gestion des risques opérationnels est un enjeu clé pour l'entreprise. Chaque année, les risques sont analysés par la Direction lors de la revue de direction, ainsi que par le Comité d'audit et des risques, avant d'être validés par le Conseil d'administration. Par ailleurs, le responsable Qualité, sécurité et environnement (QSE) veille à ce que chaque processus tienne compte des risques spécifiques et signale toute évolution, garantissant ainsi une meilleure anticipation des menaces potentielles. Cette vigilance permet à l'entreprise de réagir rapidement et de mettre en place des mesures adaptées pour minimiser les impacts.

La baisse de fréquentation liée aux mauvaises conditions météorologiques

Le manque durable de neige constitue l'aléa le plus connu des exploitants de domaines skiables. Le Groupe Téléverbier a tenu compte de ce risque dans le choix de ses implantations en planifiant des programmes d'enneigement, de culture et de gestion de la qualité de la neige.

Les modèles climatiques prévoient une augmentation progressive de la température moyenne de l'air au cours du 21e siècle, ce qui pourrait entraîner une alternance entre de bons hivers, des hivers normaux et des hivers peu enneigés. Bien que le risque d'un manque de neige grave pendant une saison ne se soit pas matérialisé depuis quelques années, il ne peut être totalement exclu. Pour y faire face, la société a investi 10 millions de francs suisses entre 2020 et 2021 dans l'amélioration de son réseau d'enneigement mécanique, incluant le renouvellement de la station de pompage du Lac des Vaux et la réfection du réseau reliant le secteur Lac des Vaux-Attelas-Ruinettes. En complément, les nouvelles techniques de damage mises en place permettent d'optimiser la conservation de la neige sur les pistes, tout en réduisant le nombre de passages des engins, améliorant ainsi l'efficacité de la gestion de la neige.

Au-delà des investissements techniques, le groupe adopte une approche globale visant à renforcer la résilience de son modèle économique. Une politique de prévente des forfaits a été instaurée afin d'inciter les clients à anticiper leurs achats, leur offrant ainsi des tarifs avantageux tout en assurant une meilleure stabilité financière à l'entreprise. Par ailleurs, la société soutient de nombreuses initiatives de promotion de la destination durant la période estivale, renforçant ainsi l'attractivité de cette dernière tout au long de l'année.

L'environnement économique général

Les services proposés par le groupe ne constituant pas des dépenses essentielles pour les ménages, une conjoncture économique défavorable peut inciter les clients à reporter leur venue ou à réduire leurs dépenses. L'offre des domaines skiables s'adressant à une clientèle internationale, certains marchés sont plus fortement impactés que d'autres par la fluctuation du franc suisse, rendant les prestations touristiques helvétiques moins attractives. De plus, la tendance à réserver les séjours de plus en plus tardivement accroît l'incertitude sur les prévisions de fréquentation.

Afin de faire face à ces défis, le groupe a mis en place une politique de gestion proactive de ses coûts et de ses risques financiers. Il a notamment renforcé sa politique de gestion des approvisionnements énergétiques. Par ailleurs, des investissements ont été réalisés afin de réduire la consommation d'énergie, notamment par l'adoption de technologies plus économes. Des renégociations contractuelles avec les fournisseurs ont également été initiées afin d'atténuer l'impact financier des hausses de prix.

Le groupe déploie également plusieurs stratégies commerciales pour attirer et fidéliser sa clientèle. Des actions marketing renforcées sont mises en place, avec des campagnes digitales ciblées et des partenariats avec des influenceurs spécialisés dans les sports d'hiver. La création de packages combinant hébergement, forfaits et activités annexes permet d'élargir l'offre et de séduire une clientèle plus variée. Enfin, la diversification des activités vers une offre quatre-saisons incluant randonnée, VTT et expériences gastronomiques en altitude contribue à réduire la dépendance aux seules prestations hivernales.

Grâce à ces mesures, le groupe limite l'impact des variations économiques, tout en consolidant son attractivité et sa compétitivité dans un marché en constante évolution.

Les risques d'accident corporel

Ces dernières années, la tendance des accidents sur les pistes semble malheureusement légèrement en hausse. Les traumatismes les plus fréquents concernent principalement les membres inférieurs et supérieurs, souvent liés à des chutes isolées ou à des collisions entre skieurs. Cette augmentation souligne l'importance de poursuivre et de renforcer les mesures de prévention mises en place.

Afin de limiter ces risques, le groupe a déployé une politique de sécurité rigoureuse, reposant sur plusieurs leviers. Tout d'abord, les règles de conduite de la Fédération internationale de ski (FIS) sont affichées et communiquées aux clients, afin de rappeler les comportements à adopter sur les pistes. En parallèle, les patrouilleurs jouent un rôle clé dans la prévention des accidents en sensibilisant directement les skieurs aux bonnes pratiques et en intervenant pour réguler les comportements à risque.

La sensibilisation commence dès le plus jeune âge, avec des programmes éducatifs menés dans les écoles pour inculquer aux enfants les principes de sécurité et les risques liés à la montagne. Par ailleurs, la signalisation et le balisage ont été optimisés pour mieux guider les skieurs et éviter les erreurs d'orientation pouvant entraîner des accidents.

Malgré ces efforts, la hausse du nombre d'accidents a des conséquences importantes. Pour les skieurs, elle se traduit par un risque accru de blessures nécessitant une prise en charge médicale pouvant impacter leur pratique sportive sur le long terme. Pour l'exploitant du domaine skiable, cela implique une mobilisation plus fréquente des équipes de secours, une gestion accrue des interventions et des enjeux en matière de responsabilité et d'image.

Face à cette évolution, le groupe poursuit ses efforts en matière de prévention en renforçant notamment la présence des patrouilleurs. L'objectif est d'assurer la sécurité des skieurs, tout en favorisant un environnement où chacun peut profiter pleinement des pistes dans des conditions optimales.

Les risques d'indisponibilité des installations

Les sites du groupe sont exposés à divers risques tels que les incendies, le bris de machines ou les événements naturels. Afin de limiter l'impact de ces aléas sur l'exploitation, des mesures de prévention et de protection, tant techniques que managériales, sont mises en place.

D'un point de vue technique, le groupe investit régulièrement dans la modernisation de ses infrastructures afin de garantir leur fiabilité et leur résilience. La surveillance et la maintenance prédictive jouent un rôle clé dans cette stratégie.

Sur le plan organisationnel, le groupe s'appuie sur des plans de continuité d'activité, définissant des scénarios précis en cas d'indisponibilité prolongée d'une installation, afin d'assurer une reprise rapide de l'exploitation. La formation régulière des équipes aux procédures d'urgence renforce également la capacité de réaction du personnel face aux incidents.

Enfin, la stratégie du groupe inclut une approche financière et préventive visant à assurer la pérennité des installations. Un plan d'investissement est régulièrement déployé pour assurer la maintenance et le renouvellement des équipements, réduisant ainsi les risques liés au vieillissement des infrastructures. Des audits sécuritaires sont régulièrement réalisés sur les différents sites afin d'évaluer les dispositifs en place et d'identifier d'éventuelles améliorations. Dans cette optique, le groupe considère que les investissements nécessaires au maintien des installations en bon état de fonctionnement et à la sécurité constituent une priorité absolue.

Risque d'attaque informatique

Dans un environnement numérique en constante évolution où la sécurité de nos systèmes d'information est vitale pour l'ensemble de nos activités, il est essentiel d'anticiper toute menace de cyberattaque. Conscients des risques que ces incidents peuvent entraîner, tels que la perte de données, l'interruption d'activités ou la dégradation de notre image, nous déployons depuis plusieurs années une stratégie de sécurisation et de contrôle rigoureux de nos infrastructures. Afin d'assurer une performance optimale et la continuité de nos opérations, nous avons adopté les mesures suivantes :

- L'élaboration, la diffusion et l'application de normes strictes à destination de nos fournisseurs et utilisateurs
- La réalisation annuelle d'audits de sécurité par des prestataires externes, suivie de la mise en œuvre des recommandations proposées
- La sensibilisation continue de l'ensemble de nos collaborateurs
- Le renforcement de la sécurisation de notre système de messagerie ainsi que de notre réseau VPN

Vandalisme et activisme

Les sociétés de remontées mécaniques occupent une place stratégique dans l'industrie du ski et des sports d'hiver, fournissant des services indispensables aux passionnés de montagne. Toutefois, à l'instar de toute entreprise, nous sommes confrontés à des enjeux relatifs au vandalisme et à l'activisme. Pour répondre à ces défis de manière efficiente et préventive, nous avons adopté une démarche pluridimensionnelle incluant notamment les mesures suivantes :

- Le renforcement de nos dispositifs de surveillance par l'installation de caméras de sécurité, facilitant la dissuasion de comportements délictueux ainsi que la collecte d'éléments probants en cas d'incident
- Une coordination étroite avec les autorités locales et les forces de l'ordre
- L'adoption d'une politique de communication proactive visant à minimiser les répercussions négatives sur notre image en cas d'événements regrettables
- La collaboration renforcée avec nos partenaires pour instaurer une veille collective et coordonner les interventions en cas de récidive

En 2023, notre entreprise a malheureusement été la cible d'actes de vandalisme, notamment sur nos canons à neige. À la suite de ces incidents, nous avons déposé plainte et avons intensifié nos mesures de prévention en recourant à une surveillance accrue.

Évolution réglementaire

Dans un monde en constante évolution, les entreprises doivent s'adapter en permanence aux changements réglementaires qui impactent leur secteur. Pour garantir notre conformité et anticiper les évolutions législatives, nous avons mis en place une veille réglementaire rigoureuse, réalisée par les responsables de chaque processus. Cette surveillance active repose sur l'analyse des publications officielles, la participation à des formations spécialisées et l'échange avec les associations professionnelles. De plus, nous veillons à entretenir et activer notre réseau politique afin d'anticiper les orientations législatives et d'adapter nos stratégies en conséquence.

L'un des exemples marquants de cette approche proactive est l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données en septembre 2023. Face à ces nouvelles exigences, nous avons nommé un délégué à la protection des données (DPO) au niveau du groupe. Cette mesure permet d'assurer une mise en conformité efficace, de sensibiliser nos équipes aux bonnes pratiques et de garantir un suivi rigoureux des obligations légales.

Enfin, les résultats de cette veille réglementaire sont examinés lors de la revue de direction annuelle, garantissant une adaptation continue de nos pratiques.

Les assurances – couverture de risques

Le groupe a souscrit auprès de compagnies d'assurance notoirement solvables des programmes d'assurance de responsabilité civile, de responsabilité civile des dirigeants de droit ou de fait et d'assurance dommages aux biens et de pertes d'exploitation consécutives. Toutes les sociétés détenues à plus de 50% par le groupe ou pour lesquelles le groupe a la charge d'assurance sont couvertes par ces programmes.

Réglementation relative aux offres publiques

En Suisse, la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) s'applique aux offres publiques d'acquisition portant sur les titres de sociétés ayant leur siège en Suisse et dont au moins une partie des titres sont cotés en Suisse. Cette dernière condition faisant défaut, les actionnaires ne disposent pas des protections usuelles en raison de l'absence d'applications des droits nationaux (français et suisse).

Section E – Immobilisations corporelles et incorporelles

E.1 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition et à leur coût de revient diminué des amortissements et des pertes de valeur.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Le coût historique comprend tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs concernés.

Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût historique en fonction de l'avancement des travaux.

Les immobilisations en cours font apparaître la valeur des immobilisations non terminées à la fin de chaque exercice. Les avances et acomptes concernent les commandes d'immobilisations à la date de clôture.

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être mis en service.

Les terrains liés à l'exploitation ne sont pas amortis.

Les servitudes sont comptabilisées dans la rubrique « Terrains » et sont amorties sur la durée.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité estimée comme suit :

	Durées
Installations d'enneigement mécanique	15 à 25 ans
Construction sur sol propre	25 ans
Bâtiment administratif	40 ans
Servitudes	20 ans
Installations techniques et agencements divers, aménagement des constructions	10 ans
Mobilier et outillage industriel	7 ans
Remontées mécaniques	15 à 30 ans
Matériel informatique et de transport	5 à 6 ans

Si le groupe est obligé de démanteler des remontées mécaniques ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés propres ou de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts estimés correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

La durée d'utilité, les composants et les valeurs résiduelles sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et le cas échéant de l'évolution technologique.

Le groupe obtient des concessions de l'Office fédéral des transports (OFT) par installation de remontée mécanique pour des durées initiales de 20 à 25 ans prolongeables. Dès le 01.01.2018, les concessions sont attribuées pour une durée de 40 ans.

La durée d'amortissement peut excéder la date de fin de concession de la remontée mécanique lorsqu'il est hautement probable que sa durée d'utilisation sera plus longue.

Aucun actif n'est qualifié pour l'activation d'intérêts financiers.

Tests de dépréciation

Comme le stipule la norme IAS 36, la société doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la société compare la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable, cette dernière correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur qui est comptabilisée en résultat.

Secteur d'activité Domaines skiables

Aucun indice de dépréciation n'a été identifié et au vu des résultats, des projections et des prévisions actuelles, un test de dépréciation ne s'est pas révélé nécessaire.

Secteur d'activité Restauration

L'activité Restauration ayant connu une dépréciation totale de 4,7 millions de CHF en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19, nous avons procédé à de nouveaux tests de dépréciation en 2025. La juste valeur ou la valeur de marché des restaurants d'altitude n'étant pas observable, un calcul de la valeur d'utilité de chaque établissement a été effectué. Pour ce faire, nous avons effectué une actualisation des flux de trésorerie futurs que le groupe s'attend à obtenir de chacun des établissements, sur la base des budgets actualisés des cinq prochaines années. Le taux d'actualisation retenu pour l'analyse est de 7,5% et correspond au coût moyen pondéré du capital comparable au même domaine d'activité et à l'emplacement géographique des établissements. Le taux d'inflation retenu pour l'analyse est quant à lui de 0,2% et correspond au renchérissement annuel moyen observé en Suisse en 2025.

Au final, ces nouveaux tests de dépréciation ont conduit à déprécier le restaurant de L'Inkontro à concurrence de 510 milliers de CHF, et le Black Tap à concurrence de 505 milliers de CHF. En effet, les investissements consentis sont trop élevés par rapport aux perspectives de rentabilité des établissements.

Leur valeur comptable a donc été ramenée à leur valeur d'usage.

La charge de dépréciation est incluse dans les dotations aux amortissements au 31 octobre 2025. Une reprise de dépréciation n'était quant à elle pas nécessaire.

Principaux investissements de l'exercice

Les principaux investissements réalisés concernent notamment :

- la construction du télémixte Esserts-Savoleyres pour 19,7 millions de CHF.
- le renouvellement du télésiège Lac II pour 7,4 millions de CHF ;
- La construction du télésiège Six-Blanc pour 4,8 millions de CHF.
- l'achat de nouvelles dameuses pour 2,1 millions de CHF ;

La différence entre les acquisitions selon le tableau des immobilisations (36 581 kCHF) et selon le tableau des flux de trésorerie (17 891 kCHF) s'explique par les éléments sans impact sur la trésorerie, à savoir :

- la variation des postes créanciers relatifs aux immobilisations (-810 kCHF) ;
- les heures immobilisées (-1 230 kCHF) ;
- la subvention sur immobilisations (1 850 kCHF) ;
- le leasing du télémixte Essert-Savoleyres (-18 500 kCHF).

Immobilisations corporelles

(en kCHF)	31.10.2024	Acquisitions	Dotations	Dépréciation	Sorties	Reclassements	31.10.2025
Valeurs brutes							
Remontées mécaniques	312 116	253			-4 886	12 659	320 142
Installations techniques	121 392	305			-289	1 972	123 380
Matériels et mobiliers	17 495	346			-862	41	17 020
Constructions	50 671	32			-37	1 495	52 160
Matériels de transport	15 891	4 345			-1 729		18 507
Terrains	14 547	200					14 747
Immobilisations en cours	7 742	29 162				-11 001	25 903
Avances et acomptes	7 124	1 938			-3	-5 166	3 893
Sous-total des valeurs brutes	**546 978**	**36 581**			**-7 806**		**575 752**
Amortissements							
Remontées mécaniques	-204 104		-9 068		4 554		-208 618
Installations techniques	-86 680		-4 295		124		-90 851
Matériels et mobiliers	-15 241		-736		648		-15 329
Constructions	-30 430		-246	-1 015	30		-31 661
Matériels de transport	-10 714		-2 233		1 665		-11 283
Terrains	-3 521		-45				-3 566
Sous-total des amortissements	**-350 689**		**-16 624**	**-1 015**	**7 021**		**-361 307**
Total des valeurs nettes	**196 289**	**36 581**	**-16 624**	**-1 015**	**-785**		**214 445**

(en kCHF)	31.10.2023	Acquisitions*	Dotations	Dépréciation	Sorties	Reclassements	31.10.2024
Valeurs brutes							
Remontées mécaniques	260 636	37 658				13 822	312 116
Installations techniques	106 126	13 909			-186	1 543	121 392
Matériels et mobiliers	15 369	3 116			-1 033	43	17 495
Constructions	38 458	7 595			-15	4 633	50 671
Matériels de transport	14 768	4 261			-3 159	21	15 891
Terrains	13 567	980					14 547
Immobilisations en cours	11 959	14 849				-19 066	7 742
Avances et acomptes	2 004	6 117				-996	7 124
Sous-total des valeurs brutes	**462 887**	**88 484**			**-4 393**		**546 978**
Amortissements							
Remontées mécaniques	-176 531	-20 194	-7 379				-204 104
Installations techniques	-70 927	-12 311	-3 621		179		-86 680
Matériels et mobiliers	-12 945	-2 622	-704		1 031		-15 241
Constructions	-21 329	-3 745	-970	-4 400	15		-30 430
Matériels de transport	-10 015	-1 839	-1 653		2 793		-10 714
Terrains	-3 423	-52	-45				-3 521
Sous-total des amortissements	**-295 171**	**-40 764**	**-14 372**	**-4 400**	**4 018**		**-350 689**
Total des valeurs nettes	**167 716**	**47 720**	**-14 372**	**-4 400**	**-375**		**196 289**

** Au 31.10.2024, les acquisitions comprennent la reprise des immobilisations corporelles de Télé-Thyon SA pour une valeur nette de 21 676 kCHF et sa filiale Imalp Thyon SA pour une valeur nette de 2 577 kCHF*

E.2 Leasings

Les contrats de leasing qui, économiquement parlant, sont assimilables à des acquisitions d'immobilisations avec un mode de financement spécifique sont rangés dans la catégorie des contrats de location-financement.

Les immobilisations financées de cette manière sont comptabilisées initialement à la juste valeur du bien sous contrat ou à la valeur actualisée de toutes les redevances minimales de leasing si celle-ci est inférieure.

Afin d'obtenir le calcul d'un intérêt constant sur l'engagement financier pris, la redevance de leasing est décomposée en deux éléments : un amortissement (note G.2) et un intérêt (note G.4).

Les immobilisations sous leasing sont amorties sur la durée d'utilisation estimée.

Les accords de leasing sans transfert de l'ensemble des profits et risques liés à la possession d'un objet en propriété sont rangés quant à eux dans la catégorie des contrats de location simples. Il en va de même pour les locations de moins d'un an et celles portant sur un bien de faible valeur. Les loyers sont simplement comptabilisés en charges sur la durée du contrat.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles en leasing sont de 75 317 kCHF au 31 octobre 2025 (47 143 kCHF au 31 octobre 2024).

(en kCHF)	31.10.2024	Acquisitions	Amortissement	31.10.2025
Remontées mécaniques	18 289	18 500	-3 767	33 022
Installations techniques	4 229		-694	3 535
Véhicules	16		-16	
Total des leasings	**22 534**	**18 500**	**-4 477**	**36 557**
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				**75 317**

(en kCHF)	31.10.2023	Acquisitions*	Amortissement	31.10.2024
Remontées mécaniques	13 825	6 257	-1 793	18 289
Installations techniques	4 918		-689	4 229
Véhicules		16		16
Total des leasings	**18 743**	**6 273**	**-2 482**	**22 534**
Valeur comptable brute des immobilisations corporelles en leasing				**47 143**

** Au 31.10.2024, les acquisitions correspondent à la reprise des leasings de Télé-Thyon SA.*

E.3 Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles et garanties

Les actifs gagés concernent un bâtiment pour un montant de 1 044 kCHF au 31 octobre 2025 (1 070 kCHF au 31 octobre 2024). Un montant de 910 kCHF de titres hypothécaires était gagé au 31 octobre 2025 sans changement par rapport à l'exercice précédent.

La valeur des engagements des investissements au 31 octobre 2025 s'élève à 17 313 kCHF (35 813 kCHF au 31 octobre 2024). Ces engagements concernent le télémixte Esserts-Savoleyres, le télésiège du Lac des Vaux et le télésiège du Six Blanc.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 2 millions dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société-fille) accordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

E.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des frais de développement activés, ne sont pas portées au bilan et les dépenses y relatives sont comptabilisées en charges de l'exercice durant lequel elles sont encourues.

Toutes les immobilisations incorporelles ont des durées d'utilité définies et sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

- Logiciels & développements informatiques : 3 à 5 ans
- Droits d'utilisation : sur la durée de la convention.

Les immobilisations incorporelles résultant de coûts de développement de projets sont portées à l'actif uniquement lorsque le groupe peut démontrer la faisabilité technique d'achèvement du projet afin de pouvoir l'utiliser, son intention d'achever le projet et sa capacité de l'utiliser, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité des ressources pour achever le développement ainsi que sa capacité à évaluer les dépenses relatives au projet de façon fiable.

Par nature, les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en kCHF)	31.10.2024	Acquisitions	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2025
Valeurs brutes						
Goodwill	56					56
Logiciels	3 031	61		-88		3 005
Autres immobilisations incorporelles	4 051	23				4 074
Immobilisations incorporelles en cours	16	412				428
Sous-total des valeurs brutes	**7 154**	**496**		**-88**		**7 562**
Amortissements						
Logiciels	-2 729		-190	88		-2 831
Autres immobilisations incorporelles	-2 738		-91			-2 829
Sous-total des amortissements	**-5 467**		**-280**	**88**		**-5 660**
Total des valeurs nettes	**1 687**	**496**	**-280**			**1 902**

(en kCHF)	31.10.2023	Acquisitions*	Dotations	Sorties	Reclassements	31.10.2024
Valeurs brutes						
Goodwill	56					56
Logiciels	2 504	388			139	3 031
Autres immobilisations incorporelles	3 559	492				4 051
Immobilisations incorporelles en cours	34	122			-139	16
Sous-total des valeurs brutes	**6 153**	**1 001**				**7 154**
Amortissements						
Logiciels	-2 045	-350	-334			-2 729
Autres immobilisations incorporelles	-2 645	-49	-44			-2 738
Sous-total des amortissements	**-4 689**	**-399**	**-379**			**-5 467**
Total des valeurs nettes	**1 464**	**602**	**-379**			**1 687**

** Au 31.10.2024, les acquisitions comprennent la reprise des immobilisations incorporelles de Télé-Thyon SA pour une valeur nette de 38 kCHF et sa filiale Imalp Thyon SA pour une valeur nette de 443 kCHF*

Les autres immobilisations incorporelles se composent de droits d'utilisation des eaux concédés par les communes de Val de Bagnes et Riddes.

E.5 Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Ces dernières se rapportent majoritairement aux provisions pour coûts de démantèlement des installations de remontées mécaniques.

En effet, dans le cadre des autorisations de construire octroyées par l'Office fédéral des transports (OFT) et des conventions communales et bourgeoisiales existantes, il est explicitement mentionné qu'en fin d'exploitation le groupe s'engage à démanteler les installations de remontées mécaniques.

Les coûts de démantèlement sont estimés en fonction du type de remontée mécanique, ainsi que des spécificités de chaque installation, selon une évaluation effectuée et validée par le département Exploitation et le département Finance.

Le taux d'actualisation de la provision retenu en 2024/2025 est inchangé par rapport à l'exercice précédent, soit de 3,2%.

(en kCHF)	2025 Démantèlement	2025 Garanties	2025 Risques	2025 Total	2024 Démantèlement	2024 Garanties	2024 Risques	2024 Total
Solde au 1er novembre	**3 896**	**144**	**246**	**4 286**	**3 102**	**112**	**9**	**3 223**
Acquisitions	151			151	731	32	240	1 003
Reprises							-3	-3
Utilisations	-138	-32	-6	-176	0			-
Effets de l'actualisation des provisions	78			78	63			63
Solde au 31 octobre	**3 987**	**112**	**240**	**4 339**	**3 896**	**144**	**246**	**4 286**
Dont à moins d'un an			240				246	

E.6 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût. Ils se composent exclusivement de terrains qui ne sont pas amortis.

La juste valeur des terrains au 31 octobre 2025 s'élève à 11 943 kCHF, inchangée par rapport à l'exercice précédent. Leur valeur nette comptable au 31 octobre 2025 est de 6 607 kCHF, inchangée par rapport à l'exercice précédent. La juste valeur a été déterminée sur la base du prix des dernières transactions effectuées dans les zones concernées.

Section F – Ressources humaines

F.1 Effectif et charges de personnel

L'effectif en équivalent temps plein se monte en moyenne annuelle à 337 personnes contre 318 l'année précédente. Le nombre d'employés est à son plus haut niveau durant l'hiver avec 434 équivalents temps plein contre 407 l'hiver précédent.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Salaires bruts et appointements	-26 088	-22 743
Charges sociales	-4 914	-4 127
Personnel temporaire	-760	-953
Autres charges de personnel	-1 120	-822
Charges de personnel	**-32 882**	**-28 645**

F.2 Engagements de retraite

Les employés permanents du Groupe Téléverbier sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance indépendante régie par le principe de primauté des cotisations. Celle-ci est financée par des contributions paritaires des employés et de l'employeur. Les fonds de cette institution sont gérés de manière indépendante des sociétés du groupe.

Les employés saisonniers sont affiliés auprès d'une institution de prévoyance distincte. Ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des engagements étant donné qu'ils terminent leur emploi à l'issue de la saison.

L'institution de prévoyance des employés permanents est considérée au regard de l'IAS 19 comme une fondation à primauté de prestations. Les engagements du groupe en résultant ainsi que la charge de prévoyance sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués chaque année par un actuaire indépendant.

L'insuffisance ou l'excédent de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé comme une dette ou un actif au bilan. Le résultat d'intérêt net est inscrit directement dans les charges/produits financiers ; les autres charges de prévoyance en faveur du personnel font partie des charges de personnel.

Les pertes et gains actuariels générés sur la période sont comptabilisés au sein des fonds propres en tant qu'autres éléments du résultat global sans effet sur le résultat et le coût des services passés directement dans le compte de résultat en tant que charges de personnel.

Comme le prévoient les dispositions de la loi suisse sur la prévoyance professionnelle, les employés du Groupe Téléverbier bénéficient de plans de prévoyance. La prestation de retraite résulte de la constitution de comptes d'épargne individuels qui peuvent être soit perçus sous forme de capital lors du départ en

retraite, soit convertis en rentes viagères. Téléverbier SA est affiliée au Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) depuis le 1er janvier 2015.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) est une fondation régie par les dispositions de la Loi sur la prévoyance professionnelle. Les prestations réglementaires d'invalidité et de décès sont intégralement réassurées auprès de Mobilière Vie. Les prestations de retraite sont assumées de manière autonome par le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP). Le GMP investit la fortune selon les principes de la LPP et sur la base de son règlement de placement. Le résultat des activités de placement est porté dans les comptes de la fondation et le Conseil de fondation décide annuellement de la distribution des excédents, par la fixation d'un taux d'intérêt excédentaire attribué sur les comptes individuels des assurés.

La comptabilisation de plans LPP « en assurance complète » est considérée comme étant à prestations définies (*defined benefits*) au sens de l'IAS 19 pour les raisons suivantes :

en cas de résiliation du contrat, il n'existe pas de garantie que la prévoyance puisse être maintenue aux mêmes conditions ;

le montant des primes de coût et de risque varie.

En cas de découvert, la société peut être tenue de verser des cotisations d'assainissement.

Le Groupe Mutuel Prévoyance (GMP) présente un taux de couverture de 111,4% au 30.06.2025 contre 112,8% au 30.06.2024.

Hypothèses de prévoyance

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Taux d'actualisation	0,95%	1,00%
Augmentation des salaires à long terme	1,00%	1,00%
Évolution des rentes à long terme	0,00%	0,00%
Inflation à long terme	1,00%	1,00%
Durée active résiduelle moyenne des employés	9,9 années	10,1 années

La table générationnelle utilisée au 31 octobre 2025 et 2024 pour le calcul actuariel est la table « LPP2020 ».

Les probabilités d'être en retraite sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

	31.10.2025		31.10.2024	
(en kCHF)	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
63 ans	80%	80%	80%	80%
64 ans	80%	80%	80%	100%
65 ans	100%	100%	100%	-

Charges de prévoyance comptabilisées au compte de résultat

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Coût des services rendus	1 269	866
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	343	500
Coûts administratifs	58	52
Revenus d'intérêts des actifs du régime	-304	-507
Coût de prévoyance comptabilisé en résultat	**1 366**	**911**
Dont coût du service et charges administratives	1 366	911
Dont charges d'intérêts nettes	0	0

Charges de prévoyance comptabilisées dans les autres éléments du résultat

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Écarts actuariels liés à l'expérience	1 119	466
Écarts actuariels liés aux hypothèses financières	1 001	3 262
Écarts actuariels (profit) / perte	**2 120**	**3 728**
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-366	-225
Coût de prévoyance comptabilisé dans les autres éléments du résultat	**1 754**	**3 503**

Obligations de prévoyance au bilan

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Obligations de prévoyance	36 159	35 304
Juste valeur des actifs du régime	-29 247	-30 360
Engagement (actif) de prévoyance reconnu au bilan	**6 912**	**4 944**

Évolution des engagements de prévoyance nets

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Obligations nettes de prévoyance au 1er novembre	**4 944**	**503**
Charges liées à la prévoyance du personnel - compte de résultat	1 366	911
Charges liées à la prévoyance du personnel - autres éléments du résultat	1 754	3 503
Cotisations de l'employeur	-1 153	-997
Acquisitions	0	1 024
Obligations nettes de prévoyance au 31 octobre	**6 912**	**4 944**

Évolution des engagements de prévoyance

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 1er novembre	**35 304**	**26 575**
Écarts actuariels (profit) / perte	2 120	3 728
Cotisations des participants au régime	765	625
Coût des services rendus	1 269	866
Cotisations des employés	884	745
Charges d'intérêts sur obligations de prévoyance	343	500
Coûts administratifs	0	52
Prestations payées	-4 528	-2 320
Acquisitions	0	4 532
Valeur actuelle des obligations de prévoyance au 31 octobre	**36 159**	**35 304**

Évolution des actifs du régime

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Juste valeur des actifs du régime au 1er novembre	**30 360**	**26 072**
Cotisations des participants au régime	765	625
Contributions de l'employeur	1 153	997
Cotisations des employés	884	745
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	366	225
Intérêts sur actifs du régime	304	507
Coûts administratifs	-58	0
Prestations payées	-4 528	-2 320
Acquisitions	0	3 507
Juste valeur des actifs du régime au 31 octobre	**29 247**	**30 360**

Répartition de la juste valeur des actifs du régime

	31.10.2025			31.10.2024		
(en kCHF)	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	Total	Prix cotés sur le marché	Prix non cotés sur le marché	Total
Contrats d'assurance		25 813	25 813		26 932	26 932
Liquidités	3 434		3 434	3 428		3 428
Total	**3 434**	**25 813**	**29 247**	**3 428**	**26 932**	**30 360**

Analyse de sensibilité

L'évaluation de l'obligation nette au titre des prestations est particulièrement sensible aux changements du taux d'actualisation, aux hypothèses liées à l'évolution des salaires et à l'évolution de l'espérance de vie. Le tableau ci-dessous récapitule les conséquences d'une évolution de ces hypothèses sur la valeur des obligations basées sur la primauté des prestations.

L'analyse de sensibilité considère à chaque fois l'évolution d'une seule hypothèse, les hypothèses restantes demeurant inchangées. Cette approche ne tient pas compte du fait que certaines hypothèses sont liées.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Espérance de vie		
Augmentation d'un an de l'espérance de vie	+1,8%	-1,8%
Diminution d'un an de l'espérance de vie	-1,9%	+1,8%
Taux d'actualisation		
Augmentation 0,5%	-7,8%	-7,5%
Diminution 0,5%	+9,0%	+8,5%
Évolution des salaires		
Augmentation 0,5%	+1,5%	+0,8%
Diminution 0,5%	-0,7%	-0,6%

F.3 Rémunération des dirigeants

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Rémunération de la Direction	1 037	1 075
Charges sociales de la Direction	240	259
Total Rémunération de la Direction	**1 277**	**1 334**
Rémunération du Conseil d'administration	178	163
Total Rémunération du Conseil d'administration	**178**	**163**

Section G – Financement et instruments financiers

G.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les rubriques trésorerie et équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme dans des instruments monétaires.

Ces placements, dont l'échéance est inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

Les découverts bancaires figurent au passif du bilan, dans la partie Dettes financières courantes.

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Comptes à vue	19 488	12 426
Caisse	203	309
Total	**19 691**	**12 735**

G.2 Dettes financières

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus.

Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts qui doivent être traités dans les douze mois à compter de la date de clôture sont classées dans les passifs courants, à moins qu'un accord de refinancement ou de rééchelonnement des paiements à long terme ait été conclu avant la date de clôture.

Structure de l'endettement net

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Dettes financières		
Crédits-bails (part long terme)	31 970	19 318
Crédits-bails (part court terme)	4 586	3 215
Autres emprunts et dettes assimilées (long terme)	17 624	12 712
Autres emprunts et dettes assimilées (court terme)	1 322	2 035
Intérêts courus (court terme)	14	18
Dettes financières	**55 516**	**37 298**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-19 691	-12 735
Dette nette	**35 825**	**24 563**

Les dettes financières sont composées principalement de contrats de leasing dont les taux sont fixés pour la durée du contrat, ainsi que de prêts octroyés par la Commune de Val de Bagnes (voir note B.6). La juste valeur des leasings correspond à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt effectif contractuel du leasing.

Afin d'assurer ses liquidités, la société STA Services Techniques Alpins SA, touchée par la crise du Covid-19, a pu bénéficier de crédits transitoires garantis par la Confédération à hauteur de 500 kCHF. Le montant ouvert à la date du bilan se monte à 131 kCHF.

Les crédits Covid-19 sont gérés en tant que compte à découvert sur un compte commercial libellé en francs suisses. Le taux d'intérêt s'élève actuellement à 1,5% net. Le Département fédéral des finances adapte ensuite le taux d'intérêt fixé aux évolutions du marché une fois par an, le 31 mars. Les crédits accordés doivent être entièrement remboursés au bout de huit ans. À titre exceptionnel, les crédits Covid-19 peuvent être remboursés et résiliés à tout moment avant leur échéance. À noter que les crédits Covid-19 excluent la distribution de dividendes, de remboursements d'apports en capital ainsi que de remboursement de prêt d'actionnaires.

Dans le cadre de la construction de la télécabine Médran IV, de la réfection du réseau d'enneigement mécanique Attelas-Médran et du télémixte Esserts-Savoleyres, la société-mère a bénéficié de prêts fédéraux et cantonaux (crédits NPR et crédits LERM) à hauteur de 12 000 kCHF. Les prêts susmentionnés sont accordés pour une durée de 15 ans et sont exempts d'intérêt pendant toute la durée du contrat. Jusqu'au remboursement intégral du prêt d'investissement, le dividende versé ne peut dépasser le taux d'intérêt de la participation au bénéfice maximal autorisé par la Confédération et par le Canton (5% pour la période 2026-2029). Si la limite supérieure de la participation au bénéfice valable est franchie au cours de la durée du prêt, alors le prêt pour cette durée est corrigé d'un taux de même valeur.

Le taux moyen des dettes financières 2024-2025 est de 2,04% contre 1,01% pour l'exercice précédent.

Réconciliation des mouvements de la dette nette

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Dette nette, début de période	**24 563**	**11 034**
Augmentation des crédits-bails	18 500	6 273
Amortissement des crédits-bails	-4 477	-2 482
Augmentation des autres emprunts et dettes assimilées	5 000	3 876
Remboursement des autres emprunts et dettes assimilées	-793	-528
Remboursement d'autres dettes financières à court terme	-12	23
Variation de la trésorerie et équivalents	-6 956	6 367
Dette nette, fin de période	**35 825**	**24 563**

Répartition des leasings par échéances contractuelles résiduelles

(en kCHF)	31.10.2025	31.10.2024
Moins de 1 an	4 586	3 215
De 1 à 5 ans	14 344	10 245
Plus de 5 ans	17 626	9 073
Total	**36 556**	**22 533**

G.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, en tenant compte des frais de transaction directement imputables. Cependant lorsqu'un actif financier est enregistré à sa juste valeur au compte de résultat, les frais de transaction sont enregistrés en charges immédiatement. Le groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes :

Actifs financiers évalués au coût amorti

Cette catégorie comprend notamment les prêts, les clients et autres débiteurs, les dépôts à terme et les liquidités. Après comptabilisation initiale, les prêts et les créances sont valorisés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Un actif financier est considéré comme non recouvrable lorsqu'il n'existe plus d'attente raisonnable de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, en tout ou en partie, au regard des informations disponibles (notamment défaut de paiement significatif, difficultés financières du débiteur ou procédure d'insolvabilité).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global

Cette catégorie inclut les classes suivantes d'actifs financiers :
- les obligations ;
- les titres de participations (dans lesquelles le groupe détient moins de 20%) ;
- les autres instruments financiers.

Ces actifs sont enregistrés en actifs non courants, à moins que le groupe n'ait l'intention de les vendre dans les 12 mois à partir de la date de clôture de l'exercice.

Après comptabilisation initiale, les actifs sont évalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes non réalisés sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la vente de l'actif. Lors de la cession, les variations ne sont désormais plus recyclables au compte de résultat.

Lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, financier ou non financier, pour les besoins de comptabilisation ou d'informations à fournir, le groupe détermine la juste valeur sur la base de la hiérarchie ci-après, selon l'importance des données utilisées dans les valorisations :
- Niveau 1 (cours cotés non ajustés): cours auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 (données observables): données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (tel qu'un prix) ou indirectement (c'est-à-dire déduites de prix observables) ;
- Niveau 3 (données non observables): données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Cela concerne des sociétés non cotées avec un accès restreint aux justes valeurs en tant que minoritaire. L'évaluation se fait généralement sur la base des derniers états financiers statutaires.

Les titres de niveau 1 sont généralement détenus dans le cadre de placement et les niveaux 2 et 3 sont généralement détenus dans le cadre de la stratégie du groupe.

Valeurs comptables au 31.10.2025

(en kCHF)	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Actifs financiers					
Autres immobilisations financières	B.7	242	4 614		4 856
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	2 139			2 139
Créances d'exploitation	D.5	3 425			3 425
Autres créances à court terme*	D.5	3 304			3 304
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		69		69
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	19 691			19 691
Total		**28 801**	**4 683**		**33 484**
Passifs financiers					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			18 946	18 946
Crédits-bails	G.2			36 556	36 556
Intérêts courus	G.2			14	14
Dettes d'exploitation et autres dettes*				9 761	9 761
Total				**65 277**	**65 277**

Au 31 octobre 2025, il existe pour 5 914 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base des derniers rapports de gestion 2024-2025. Cette position est composée des titres de NV Remontées mécaniques SA (3 941 kCHF), Télé-Évolène SA (1 300 kCHF), entièrement provisionnés, et Téléovronnaz SA (673 kCHF).

Valeurs comptables au 31.10.2024

(en kCHF)	Notes	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers évalués à la juste valeur**	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Actifs financiers					
Autres immobilisations financières	B.7	1 531	4 565		6 096
Prêts à des sociétés mises en équivalence et autres participations minoritaires	B.7	1 406			1 406
Créances d'exploitation	D.5	3 935			3 935
Autres créances à court terme*	D.5	2 716			2 716
Actifs financiers disponibles à la vente	B.7		137		137
Trésorerie et équivalents de trésorerie	G.1	12 735			12 735
Total		**22 323**	**4 702**		**27 025**
Passifs financiers					
Autres emprunts et dettes assimilées	G.2			14 747	14 747
Crédits-bails	G.2			22 533	22 533
Intérêts courus	G.2			18	18
Dettes d'exploitation et autres dettes*				10 358	10 358
Total				**47 656**	**47 656**

Au 31 octobre 2024, il existe pour 5 865 kCHF de titres de participation évalués au niveau 3 sur la base des derniers rapports de gestion 2023-2024. Cette position est composée des titres de NV Remontées mécaniques SA (3 933 kCHF), Télé-Évolène SA (1 300 kCHF), entièrement provisionnés, et Téléovronnaz SA (632 kCHF).

** À l'exclusion des charges payées d'avance et des produits constatés d'avance.*

*** Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global.*

G.4 Produits et charges financières

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Charges d'intérêts sur leasings	-604	-208
Produits de trésorerie	0	64
Coût de l'endettement net	**-604**	**-144**
Dividendes & intérêts	118	0
Effets de l'actualisation	-91	-63
Autres charges financières	-113	-35
Autres produits financiers	87	78
Résultat financier	**-603**	**-164**

G.5 Politique de gestion des risques financiers

Risque de flux de trésorerie et risque de taux d'intérêt

La trésorerie opérationnelle est relativement indépendante des fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe est exposé provient des emprunts à long terme. Le groupe a pour politique de maintenir environ 80% de ses emprunts en instruments à terme et taux fixe.

Pour l'exercice 2024-2025, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 148 kCHF.

Pour l'exercice précédent, l'impact de la variation de 50 points de base sur le taux d'intérêt des dettes financières à taux fixe est de 167 kCHF.

Le groupe n'a pas recours à des produits dérivés, ni pour les emprunts à long terme, ni pour la gestion de sa trésorerie opérationnelle.

Risque de change
Les activités du groupe sont peu exposées au risque de change.

Risque de contrepartie (crédits)
Le groupe n'est que faiblement exposé à des risques de crédit significatifs :
- Pour les actifs financiers, le risque est évalué selon la catégorie d'actifs financiers conformément aux dispositions décrites sous la note G.3.
- Pour les créances clients, ces risques sont couverts par une provision adaptée des créances douteuses calculée sur la base d'informations historiques et d'estimations quant à la solvabilité des clients.
- Les excédents de trésorerie sont investis sans risques et uniquement auprès d'établissements financiers suisses de premier ordre.

Risque de liquidité
Le risque de liquidité est défini comme étant le risque que le groupe ne puisse s'acquitter de ses obligations financières en temps opportun.

La surveillance étroite des liquidités au niveau du groupe ainsi que de l'allocation des ressources permet de posséder les liquidités adéquates à chaque instant.

Afin de couvrir ses besoins, le groupe a pour objectif de maintenir une flexibilité financière en conservant des lignes de crédit ouvertes mais non utilisées.

Le détail des dettes financières par échéance figure en note G.2.

Au 31 octobre 2025, le Groupe Téléverbier n'utilisait aucun crédit de trésorerie par rapport à un montant total disponible de 6 000 kCHF réparti sur quatre établissements financiers.

Risque juridique
En cas de litige, la Direction évalue l'issue des procédures judiciaires et constitue les provisions adéquates sur la base des faits connus au moment de la clôture, conformément à la norme IAS 37.

Section H – Imposition

H.1 Impôts sur le bénéfice

L'impôt sur le bénéfice des sociétés se décompose ainsi :

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Impôts courants	-99	-16
Impôts différés	-939	-52
Impôts sur le bénéfice	**-1 038**	**-68**

Explication de la charge d'impôts

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Taux d'imposition moyen effectif du groupe	20,05%	6,18%
Résultat opérationnel	5 626	771
Résultat financier	-603	-164
Quote-part dans les entreprises associées	153	493
Résultat avant impôts	**5 176**	**1 100**
Impôt sur le bénéfice au taux moyen effectif du groupe	-1 038	-68
Résultat net	**4 138**	**1 032**

(en kCHF)	2024-2025	2023-2024
Taux d'imposition moyen théorique du groupe	16,98%	16,98%
Charge théorique d'impôt	-879	-187
Effets impôts exercices précédents	-141	178
Effets des sociétés associées	-18	-59
Charge d'impôt réelle	**-1 038**	**-68**

H.2 Impôts différés

Les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés.

Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises sous influence notable ou entreprises conjointes sauf s'il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les déficits reportables que dans la mesure où leur récupération sur une durée raisonnable apparaît probable.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Les impôts différés ne sont pas actualisés.

La répartition des impôts différés selon l'objet du retraitement auquel ils se rapportent est la suivante :

(en kCHF)	Immobilisations corporelles	Autres	Total
Au 31 octobre 2023	**17 201**	**1 136**	**18 337**
Comptabilisé au compte de résultat	29	23	52
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-569	-569
Acquisitions	1 291	211	1 502
Au 31 octobre 2024	**18 521**	**801**	**19 322**
Comptabilisé au compte de résultat	124	792	916
Comptabilisé comme autres éléments du résultat global		-290	-290
Au 31 octobre 2025	**18 645**	**1 303**	**19 948**

La colonne Immobilisations corporelles correspond au retraitement des amortissements des immobilisations corporelles.

La colonne Autres inclut notamment l'impôt différé sur le passif de prévoyance et l'impôt différé sur la réévaluation des titres évalués à la juste valeur.

Section I – Événements postérieurs à la clôture

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée lorsque des événements subséquents altèrent les montants relatifs aux situations existant à la date de clôture.

Ces ajustements ont lieu jusqu'à la date d'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration.

Au 26 février 2026, date d'approbation par le Conseil d'administration de la publication des comptes consolidés, le groupe n'a eu connaissance d'aucun événement postérieur qui nécessite la modification de la valeur des actifs et passifs ou une indication complémentaire dans l'annexe.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'Audit des états financiers consolidés

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la TELEVERBIER S.A. et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 octobre 2025, le compte de résultat global consolidé, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 50 à 82) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 octobre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date conformément aux IFRS Accounting Standards et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, aux International Standards on Auditing (ISA) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Consolidés" de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public et à l'International Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) de l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA-Code), qui s'applique aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des comptes consolidés de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Activation et évaluation des immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers consolidés à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Au 31 octobre 2025, les états financiers consolidés font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale	Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

de CHF 214.4 millions, ce qui représente 81% du total des actifs. Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation. *Activation des immobilisations corporelles* Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service. *Dépréciation des immobilisations corporelles* La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2024/2025 et des indicateurs de la saison en cours du secteur d'activité « Domaines skiables », la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. En ce qui concerne les unités génératrices de trésorerie que constituent les restaurants individuels du secteur d'activité « Restauration », et en raison de la charge de dépréciation comptabilisée lors de l'exercice 2019/2020, la direction a effectué un nouveau test de dépréciation, examiné et approuvé par le conseil d'administration, qui a permis de conclure qu'une dépréciation des restaurants Black Tap et L'Inkontro à hauteur de CHF 0.5 million chacun était requise, mais qu'une reprise de dépréciation n'était pas nécessaire. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note E.1, « Immobilisations corporelles » des états financiers consolidés. Les valeurs brutes, les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées ainsi que la procédure de test de dépréciation y sont détaillés.	Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes. Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs, signée par les chefs de service et le directeur financier. En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat. Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit. En outre, nous avons évalué le caractère approprié du modèle DCF utilisé et nous avons examiné de manière critique les projections sous-jacentes quant à leur faisabilité. En outre, nous avons validé les hypothèses utilisées pour calculer le taux d'actualisation au moyen de sources externes. Des experts internes ont été consultés à cette fin.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des états financiers sociaux, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux États financiers Consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux IFRS Accounting Standards et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les états financiers consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des États financiers Consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse, aux nomes ISA et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des états financiers consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les états financiers consolidés qui vous sont soumis.

Sion, le 26 février 2026

BDO SA

Loïc Rossé

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Exercice du 1.11.2024 au 31.10.2025

ÉTATS FINANCIERS SOCIAUX

9. Comptes annuels

(Exercice du 1.11.2024 au 31.10.2025)

9.1 Compte de résultat

(en CHF)	2024/2025	En %	2023/2024	En %
Produits d'exploitation				
Vente de marchandises	841 798	1,3%	792 887	1,3%
Produits des ventes de biens	7 923 413	12,5%	7 655 929	12,5%
Produits des ventes de services*	54 812 105	86,2%	52 725 913	86,2%
Chiffre d'affaires	**63 577 315**	**100,0%**	**61 174 729**	**100,0%**
Production immobilisée	410 993	0,6%	393 681	0,6%
Total des produits d'exploitation	**63 988 308**	**100,6%**	**61 568 410**	**100,6%**
Charges d'exploitation				
Charges de matières et de marchandises	4 034 847	6,3%	3 697 689	6,0%
Autres charges d'exploitation	16 457 348	25,9%	15 694 876	25,7%
Impôts & taxes	1 137 399	1,8%	964 403	1,6%
Frais de personnel	21 759 804	34,2%	22 555 413	36,9%
Total des charges d'exploitation	**43 389 397**	**68,2%**	**42 912 381**	**70,1%**
EBITDA	**20 598 911**	**32,2%**	**18 656 029**	**30,3%**
Dotations nettes aux amortissements	23 591 479	37,1%	18 808 500	30,7%
Dotations nettes aux provisions	575	0,0%	463 996	0,8%
Résultat d'exploitation	**-2 993 143**	**-4,7%**	**-616 467**	**-1,0%**
Produits financiers	423 733	0,7%	257 059	0,4%
Charges financières*	-474 510	-0,7%	-244 742	-0,4%
Résultat courant avant impôts	**-3 043 920**	**-4,8%**	**-604 150**	**-1,0%**
Produits et charges hors exploitation	-279 938	-0,4%	497 901	0,8%
Produits exceptionnels, uniques ou hors période*	3 345 311	5,3%	110 034	0,2%
Charges exceptionnelles, uniques ou hors période*	-20 871	0,0%	-3 592	0,0%
Résultat avant impôts	**582**	**0,0%**	**191**	**0,0%**
Impôts directs	0	0,0%	0	0,0%
Résultat net de l'exercice	**582**	**0,0%**	**191**	**0,0%**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

9.2 Bilan

Actif

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Actif circulant		
Trésorerie	13 708 931	8 324 957
Créances résultant de livraison de biens et de prestations de services*	1 659 380	1 985 119
Autres créances à court terme*	5 122 651	3 801 737
Stocks	1 737 112	1 768 994
Actifs de régularisation	1 256 192	901 919
Total actif circulant	**23 484 266**	**16 782 726**
Actif immobilisé		
Prêts rattachés aux participations*	5 516 500	6 216 500
Autres titres immobilisés*	2 535 995	2 534 395
Prêts	62 000	85 000
Immobilisations financières	**8 114 495**	**8 835 895**
Participations*	7 921 581	7 849 741
Participations*	**7 921 581**	**7 849 741**
Terrains	12 087 636	11 888 851
Constructions	11 994 307	16 255 551
Installations techniques	18 899 768	21 032 671
Autres immobilisations corporelles	8 550 324	6 703 963
Immobilisations en cours*	26 260 120	7 603 082
Avances et acomptes*	3 807 625	7 124 708
Immobilisations corporelles	**81 599 780**	**70 608 826**
Concessions, brevets, logiciels	105 500	242 178
Autres immobilisations incorporelles	814 675	814 813
Immobilisations incorporelles	**920 175**	**1 056 991**
Total actif immobilisé	**98 556 031**	**88 351 453**
Total de l'actif	**122 040 297**	**105 134 179**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

Passif

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Capitaux étrangers		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services*	3 937 139	4 452 733
Dettes portant intérêt à court terme*	4 007 819	2 560 374
Dettes fiscales et sociales	2 184 830	2 564 186
Autres dettes à court terme*	2 918 824	2 326 907
Passifs de régularisation	**7 473 423**	**5 912 761**
Capitaux étrangers à court terme	**20 522 035**	**17 816 961**
Dettes portant intérêt à long terme*	27 092 207	13 740 831
Autres dettes à long terme*	14 223 000	10 160 000
Provisions pour risques et charges*	4 746 800	7 960 714
Capitaux étrangers à long terme	**46 062 007**	**31 861 545**
Total capitaux étrangers	**66 584 042**	**49 678 506**
Capitaux propres		
Capital-actions	18 900 000	18 900 000
Capital-actions	**18 900 000**	**18 900 000**
Réserves issues d'apports de capital	1 276 259	1 276 259
Réserve légale issue du capital	**1 276 259**	**1 276 259**
Réserve légale générale issue du bénéfice	9 450 000	9 450 000
Réserve légale issue du bénéfice	**9 450 000**	**9 450 000**
Résultats reportés	25 829 414	25 829 223
Résultat de l'exercice	582	191
Réserves facultatives issues du bénéfice	**25 829 996**	**25 829 414**
Total capitaux propres	**55 456 255**	**55 455 673**
Total du passif	**122 040 297**	**105 134 179**

** Cf détail dans les annexes aux comptes*

9.3 Annexes aux comptes annuels

1. Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiques nécessaires.

Des amortissements immédiats, conformément aux dispositions fiscales applicables, sont également réalisés par l'entreprise.

2. Informations et commentaires concernant certains postes du bilan

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Créances résultant de livraison e bien et de prestations de services	**1 659 380**	**1 985 119**
Dont :		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	442 088	491 881
Autres créances à court terme	**5 122 651**	**3 801 737**
Dont :		
Créances envers d'autres sociétés du groupe	1 616 441	1 434 681
Prêts rattachées à des participations	**5 516 500**	**6 216 500**
Prêts envers d'autres sociétés du groupe	5 516 500	6 216 500
Dont postposé envers une société du groupe	1 461 000	2 691 500
Immobilisations en cours	**26 260 120**	**7 603 082**
Avances et acomptes	**3 807 625**	**7 124 708**
Au 31 octobre 2025, ces rubriques incluent notamment : - 17.0 millions de CHF pour le télémixte Esserts-Savoleyres - 5.3 millions de CHF pour le télésiège Six-blanc - 1.7 millions de CHF pour le télémixte Chaux-express - 1.6 millions de CHF pour le réaménagement des bâtiments		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services.	**3 937 139**	**4 452 733**
Dont :		
Dettes envers les actionnaires	529 648	546 732
Dettes envers d'autres sociétés du groupe	759 527	1 117 479
Autres dettes à court terme	**2 918 824**	**2 326 907**
Dont :		
Autres dettes envers d'autres sociétés du groupe	232 338	130 712
Autres dettes à long terme	**14 223 000**	**10 160 000**
Dont :		
Prêt Commune de Val de Bagnes	4 370 000	4 370 000
Crédit NPR Médran IV	2 920 000	3 190 000
Crédit NPR enneigement mécanique	2 400 000	2 600 000
Crédit NPR TMX Esserts Savoleyres	1 733 000	0
Crédit LERM TMX Esserts Savoleyres	2 800 000	0

Provisions pour risques et charges	**4 746 800**	**7 960 714**
Dont :		
Provision de démantèlement	4 187 354	4 135 980
Suite à l'accord du service des Contributions en 2011, une provision des coûts de démantèlement des installations existantes est comptabilisée.		
Produits des ventes de services	**54 812 105**	**52 725 913**
Dont :		
Indemnités TRV 2024 perçues par l'OFT, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 146 740,98	0	586 971
Indemnités TRV 2024 perçues par l'Etat du Valais, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 86 182,75	0	344 730
Indemnités TRV 2025 perçues par l'OFT, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 142 292.–	569 174	0
Indemnités TRV 2025 perçues par l'Etat du Valais, y compris une provision d'un produit à recevoir de CHF 83 569,25	334 277	0
Depuis décembre 2021 la ligne Châble-Verbier fait partie du réseau de transport public. Nous recevons des indemnités de l'OFT et de l'Etat du Valais afin de couvrir les coûts y relatifs		

3. Nombre de collaborateurs

Emplois à plein temps en moyenne annuelle
Plus de 250 emplois à plein temps

4. Autres titres immobilisés

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Autres titres immobilisés	**2 535 995**	**2 534 395**
NV Remontées mécaniques SA, Nendaz		
4669 actions nominatives de CHF 500 chacune		
98 actions nominatives de CHF 250 chacune		
10 actions nominatives de CHF 125 chacune		
Représentant le 12,86% (N-1 : 12,85%) du capital-actions	2 613 973	2 612 373
Représentant le 12,86% (N-1 : 12,85%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-96 896	-96 896
Valeur au bilan	2 517 077	2 515 477
Divers titres immobilisés	**18 918**	**18 918**

5. Participations

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Participations	**7 921 581**	**7 849 741**
1. Participations intégrées globalement	**6 496 581**	**6 424 741**
1.1. STA Services Techniques Alpins SA, Sembrancher 1452 actions nominatives de CHF 1 000 chacune Représentant le 96,80% (N-1 : 96,80%) du capital-actions Représentant le 96,80% (N-1 : 96,80%) du droit de vote Valeur au bilan	1 436 500	1 436 500
1.2. Verbier Sport Plus SA, Val de Bagnes 102 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 51% (N-1 : 51%) du capital-actions Représentant le 51% (N-1 : 51%) du droit de vote Valeur au bilan	102 000	102 000
1.3. Tzoum'Evasion Sàrl, Riddes 181 parts sociales de CHF 100 chacune Représentant le 75,42% (N-1 : 75,42%) du capital social Représentant le 75,42% (N-1 : 75,42%) du droit de vote Valeur au bilan	75 419	75 419
1.4. T-Shop Sàrl, Riddes 101 parts sociales de CHF 100 chacune Représentant le 50,5% (N-1 : 50,5%) du capital social Représentant le 50,5% (N-1 : 50,5%) du droit de vote Valeur au bilan	10 100	10 100
1.5. T-Resort SA, Val de Bagnes 100 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 50% (N-1 : 50%) du capital-actions Représentant le 50% (N-1 : 50%) du droit de vote Valeur au bilan	100 000	100 000
1.6. Télé-Thyon SA, Vex 35 873 actions nominatives de CHF 100 chacune Représentant le 44,84% (N-1 : 44,28%) du capital-actions Représentant le 44,84% (N-1 : 44,28%) du droit de vote Valeur au bilan	4 772 562	4 700 722
2. Participations mises en équivalence	**1 400 000**	**1 400 000**
2.1. T-One SA, Val de Bagnes		
50 000 actions nominatives de CHF 10 chacune		
Représentant le 50% (N-1 : 50%) du capital-actions	1 500 000	1 500 000
Représentant le 50% (N-1 : 50%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-100 000	-100 000
Valeur au bilan	1 400 000	1 400 000
2.2. Chez Dany SA, Val de Bagnes		
5 000 actions nominatives de CHF 100 chacune		
Représentant le 33,33% (N-1 : 33,33%) du capital-actions	500 000	500 000
Représentant le 33,33% (N-1 : 33,33%) du droit de vote		
Provision pour dépréciation	-500 000	-500 000
Valeur au bilan	0	0

3. Autres titres de participations	**25 000**	**25 000**
3.1. Les 4 Vallées SA, Nendaz 25 actions nominatives de CHF 1000 chacune Représentant le 25% (N-1 : 25%) du capital-actions Représentant le 25% (N-1 : 25%) du droit de vote Valeur au bilan	25 000	25 000

6. Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Tous les leasings sont activés		
Télésiège des Attelas	133 493	153 384
Télécabine de la Tzoumaz	250 154	282 669
Télésiège Mayentzet	99 293	206 972
Télécabine Câble Mayens de Bruson	6 197 060	6 257 015
Enneigement mécanique	5 700 589	5 814 981
Valeur nette comptable	**12 380 590**	**12 715 021**
Télésiège Mayentzet	492 666	943 021
Télécabine Câble Mayens de Bruson	1 335 693	1 961 570
Télécabine Médran IV	8 376 880	9 126 291
Télémixte Esserts-Savoleyres	17 238 339	0
Enneigement mécanique	3 535 592	4 229 433
Engagements de leasing	**30 979 170**	**16 260 315**
Dont échéance :		
Inférieur à 1 an	3 886 963	2 519 484
Supérieur à 1 an et inférieur à 5 ans	12 195 994	7 735 459
Supérieur à 5 ans	14 896 213	6 005 372

7. Engagements en faveur de tiers

Téléverbier SA assure un engagement de solidarité en tant que co-associé dans deux sociétés simples : Co-propriété Mont Fort et Bar des Etablons.

Téléverbier SA assure également un engagement de solidarité à hauteur de CHF 2 mios dans le cadre du crédit hypothécaire de T-One SA (société-fille) acordé par la Banque CIC (Suisse) SA.

8. Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Engagements hors bilan liés aux immobilisations corporelles	**17 313 000**	**35 813 000**

9. Engagements hors bilan liés à des locations ou des conventions

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Charges liées à des conventions	**16 361 966**	**17 790 638**
- Moins d'un an	1 188 698	1 165 984
- 1 à 5 ans	4 320 494	4 663 937
- 5 ans et plus	10 852 774	11 960 717

Les charges liées à des conventions correspondent à la somme des charges non actualisées des accords passés pour de longues durées, en général 20ans, avec les communes et les consortages d'alpages pour les droits d'usage et d'exploitation des domaines skiables.

10. Actifs gagés pour propre compte

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Actifs gagés pour propre compte	**12 043 710**	**8 069 705**

Explications concernant certains postes du compte de résultat

(en CHF)	31.10.2025	31.10.2024
Intérêts sur engagement de leasing	417 502	207 659
Divers	57 008	37 083
Total charges financières	**474 510**	**244 742**
Coupons prescrits	0	3 058
Dissolution provision pour grosses réparations	3 233 527	0
Impôts exercices antérieurs	67 184	60 372
Divers	44 600	46 604
Total produits exceptionnels, uniques ou hors période	**3 345 311**	**110 034**
Autres charges exceptionnelles	2 269	3 592
Ajustement créanciers sociaux années précédentes	18 602	0
Total charges exceptionnels, uniques ou hors période	**20 871**	**3 592**

Liste des actionnaires importants

Christian Burrus	27,40%	27,23%
Commune et bourgeoisie du Val de Bagnes	25,86%	25,86%
Groupe d'actionnaires du Val de Bagnes et d'Entremont	9,04%	9,03%

Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'existe aucun événement important survenu après la date du bilan ayant un impact sur les valeurs comptables des actifs et passifs présentés ou devant être publiés ici.

9.4 Répartition du résultat au bilan

Le Conseil d'administration propose la répartition suivante du résultat au bilan :

(en CHF)		2024-2025	2023-2024
Report à nouveau	1er novembre	25 829 414	25 829 223
Résultat de l'exercice		582	191
Résultat à disposition au	31 octobre	**25 829 996**	**25 829 414**
Dividendes		945 000	0
Report à nouveau		24 884 996	25 829 414
Total réparti		**25 829 996**	**25 829 414**

La somme de CHF 945 000 correspond à un dividende de CHF 0,675 par action, soit 5% sur le nominal de CHF 13,50.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée générale de TELEVERBIER S.A., Val de Bagnes

Rapport sur l'Audit des états financiers sociaux

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la TELEVERBIER S.A. (la société), comprenant le bilan au 31 octobre 2025, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 87 à 94) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, qui s'appliquent aux audits des états financiers des sociétés d'intérêt public. Nous avons aussi satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments Clés de l'Audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Éléments clés de l'audit	Comment les éléments clés de l'audit ont été considérés dans notre audit
Activation et évaluation des immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont inscrites dans les états financiers sociaux à leur valeur d'acquisition ou à leur coût de revient, diminué des amortissements et des pertes de valeur. Conformément aux prescriptions fiscales cantonales, des amortissements immédiats peuvent être comptabilisés lors de l'exercice durant lequel l'immobilisation a été acquise. Au 31 octobre 2025, les états financiers sociaux font apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur totale de CHF 81.6 millions, ce qui représente 67% du total des actifs. Selon notre appréciation, cette rubrique revêt une importance particulière en raison de son caractère significatif ainsi que de la définition des durées de vie et par la détermination de la nécessité de procéder à	Dans le cadre de l'audit du système de contrôle interne, nous nous sommes assurés, par le biais d'entretiens, de l'inspection de documents et de l'examen des contrôles clés, que des processus internes appropriés pour la reconnaissance et l'évaluation des immobilisations corporelles étaient en place. Dans le domaine des investissements, nous avons testé par sondage le caractère approprié de l'activation des actifs sur la base des factures, l'affectation correcte à la catégorie d'actifs ainsi que l'adéquation des durées de vie utiles qui en résultent sur la base des directives internes. Nous avons obtenu la liste des activations de l'exercice, relative à la mise en service des actifs,

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

un test de dépréciation, en fonction des indices identifiés par unité génératrice de trésorerie qui sont soumis à une marge d'appréciation. *Activation des immobilisations corporelles* Le conseil d'administration approuve un budget annuel d'investissement. Les investissements sont évalués par la direction sur la base des bilans par affaire et répartis selon leur nature entre capitalisation et imputation aux dépenses de maintenance. Les actifs capitalisés sont amortis lorsqu'ils sont prêts à être mis en service. *Dépréciation des immobilisations corporelles* La direction évalue régulièrement s'il existe des indices de dépréciation. Sur la base des résultats de l'exercice 2024/2025 et des indicateurs de la saison en cours, la direction n'a identifié aucun indice de dépréciation potentielle. Les principes d'évaluation des immobilisations corporelles sont présentés dans la note « Informations sur les principes mis en application dans les comptes annuels » des états financiers sociaux.	signée par les chefs de service et le directeur financier. En outre, nous avons examiné de manière critique les comptes de charges pertinents et effectué des contrôles aléatoires pour nous assurer qu'aucun coût nécessitant une capitalisation n'ait été comptabilisé dans le compte de résultat. Nous avons évalué l'appréciation de la direction quant à une éventuelle dépréciation. Nous avons obtenu une compréhension du processus d'évaluation en examinant la documentation relative à l'identification d'indices et en interrogeant la direction et le comité d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Tél. +41 27 324 70 70
www.bdo.ch
sion@bdo.ch

BDO SA
Place du Midi 36
1950 Sion

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
https://expertsuisse.ch/rapport-de-revision. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Sion, le 26 février 2026

BDO SA

Loïc Rossé

Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Bastien Forré

Expert-réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Ressources humaines

2024 / 2025

Nos chaleureux remerciements aux 531 collaborateurs, sans qui rien de tout cela n'aurait été possible !

Elena Adriana ABABEI | Yassine ABDELMALEK | Dhan Bahadur ADHIKARI | Arthur AEBY | Yohan ALAÏMO | Marc ALBASINI | Patricia ALCAIDE RODRIGUEZ
Ismaël ALLAMAN | Samuel ALLAMAN | Paul-Victor AMAUDRUZ | Kali ANDRE | Patrick ANNYS | Catherine ANTONIN | Olivier ANTONIN | Blaise ARLETTAZ
Mehmet ARSLANTAS | Samuel AUBERT | Isaline AUBERT | Richard AUCOIN | Hugo AUDOUIN | Florian BAERE | Ghislaine BAGNOUD | Alain BALLEYS
Sandy BALLEYS | Mélanie BALOGE | Nicolas BANON MARTI | Carla BARCELO LOPEZ | Laurence BARRAU | Chandra BASTIN | Laura BAUDET
Mathilde BECQUET | Quentin BELESCOT | Hugo BELO FRANCO | Denis BEN M'RABET | Walid BENDJAMA | Mégane BERCLAZ | Mahianui Laura BERLY
Gwenn BERNARD | Loic BEROD | Anne-Françoise BESSARD | Romain BESSARD | Georges BESSE | Jean-Pierre BESSE | Jennifer BESSE
Nathan BESSE | Théo BESSE | Ana BESSE | Sophie BESSON | David BESSON | Julia BIGIO | Ronan BIGOT | Chantal BINGGELI | Marion BISELX
Pietro BLANC | Raphaël BLANC | Yvelin BLANC | Elodie BLANCHET | Youri BOCQUEL | Simon BOINEAU | Louise BOISSONNET | Hugo BOLAND
Elisa BONJOUR | Audrey BONNET | Lionel BORGEAUD | Romain BOTTAZINI | Louis BOULLAULT | Alexandre BOURGEOIS | Nicolas BOVEN
John BRADY | Benjamin BRICE | Tanja BROCH | Vaiarii BROTHERS | Bernard BRUCHEZ | Jean-Marc BRUCHEZ | Etienne BRUCHEZ | Jacques BRUCHEZ
Karine BRUCHEZ | Nicolas BRUCHEZ | Tanya BRUCHEZ | Jean-Michel BRUCHEZ | Valentin BRUCHEZ | Jean BRUCHEZ | Sandro CAMILLI
Gianfranco CARBOTTI | Marc-Antoine CARON | Manon CARRUPT | Joanne CARTER | Miguel CARVALHO GOMES | Raymond CASANOVA | Lucas CHABIN
Nicolas CHAMBON | Axelle CHAMPAGNAT | Gérald CHAMPSAUR | Paul-Martin CHARAF | Aurélien CHATARD | Maël CHAUSSEBLANCHE
Nicolas CHAUSSONNET | Myriam CHELABI | Eddy CHESEAUX | Justine CHESEAUX | Thierry CHRISTINAT | Ludovic CIRCELLI | Ewan CLAVREUL
Christian CLERC | Olivier CLERC | Steve COELHO | Alessandra COLLE | Carine CONTIER | Lucy CORBY | Bertrand CORTHAY | Shannon CORTHAY
Jérome CORTHAY | Tanguy CORTHAY | Jérôme CORTHAY | Mallorie CORTHAY | Anne-Claude CORTHAY DURRER | Melvyn COUTAZ | Rébecca CRETTENAND
Chloé CRETTENAND | Nicolas CRETTENAND | Yaëlle CRETTENAND | Max CRETTON | Simon CURRAT | Helder DA COSTA | Mara Filipa DA SILVA ALMEIDA
Valentim DA SILVA FERREIRA | Agostinho Paulo DA SILVA LEAL | Julien DAGUZAN | Thierry DARBELLAY | Sébastien DARBELLAY | Pablo DARBELLAY
Céline DAVIET | Teresa DE JESUS BENTO | Marco André DE JESUS FERREIRA | Paula Natalina DE MELO CARDOSO | Karine DE OLIVEIRA
Vincent DE PROST | Bert DE RYCKER | Paolo DE SANTI | Joana DE SOUSA | Charles DEBONS | Yoann DECAILLET | Antonin DECREUSE | Chloé DECUGIS
Daniele DEGIORGI | Janine DELASOIE BRUCHEZ | Jean-Marc DELEGLISE | Jean-Claude DELEGLISE | Carlos DELGADO UROSA | Jocelyne DELITROZ
Hadi DELLIDJ | Noé DELORME | Florent DENICOL | Christophe DESLARZES | Adrien DESSIMOZ | Nuno DIAS | Celine DIDIER DUPONT | Lozio DIMITROV
Vérissimo DOMINGOS PATRICIO | Lucilia Maria DOS SANTOS FRANCISCO | André DOS SANTOS MELO | Paulo Alexandre DUARTE VIEIRA
Fatoumata DUBUES | Maxime DUDAS | Lukas DUGUID | Samantha DUGUID-JUGET | Florian DUHEN | Violette DURANTON | Timéa DURRER
Michaël EGLOFF | Roland EMMENEGGER | Stephen ESCALLE | Arnaud ESTEVENON | Manuel Augusto ESTEVES AFONSO | Valentine EYZAT
Maher EZ-ZRIOULI | Aicha FAOUZI BENTAHAR | Rahma Maëva FARKH | Noémie FAUQUET | Georges-André FAVRE | Valérie FAVRE | Dominique FAVRE
Valéry FAVRE | Julie FAVREAU | Pascal FELLAY | Marc FELLAY | Laura FELLAY | Pierre FELLAY | Laetitia FELLAY-TROILLET | Peggy FERCIOT
Samantha FERREIRA | Léa FEUZ | Christian FILLIEZ | Daniel FILLIEZ | Yvan FILLIEZ | Cyril FILLIEZ | Alain FORMAZ | Denis FORMAZ | Fabien FORMAZ
Eddy FORT | Kévin FOUARGE | Marta FRACHEBOUD BRASIL | Jordi FRAIGEDO | Jane FRANCOIS-EUGENE | Eloïse FROSSARD | Guillaume GABIOUD
Coline GABIOUD | Pierre-André GAILLAND | Mickaël GAILLARD | Nathan GAIST | Antonello GALEANDRO-DIAMANT | Thierry GALLAY | Martial GARD
Alex GASKA | Clément GASNIER | Francis GASQUET | Gabriel GAVRILA | Patrick GAY | Nicolas GAY | Demba GAYE | Marion GEORIS | Mirella GEX
Jean-Luc GFELLER | Patrick GILLIOZ | Cindy GIOVANOLA | Guillaume GIRARD | Thierry GIROUD | Danielle GODART-CORTHAY | Marin GODEC
Jules GOGUELY | Bertrand GOLAY | Justine GOMES | Joël GOMES LOPES | Mateo GONI | Tobias GONI LOPEZ | Alex GORINA RIBAS
Mélanie GOUVEIA ARAUJO | Idalia GOUVEIA GOMES LOPES | Aurore GRANGE | Ioannis GRECOS | Antoine Raphaël GRIES | Perrine GROSS-RAGUENES
Catalin GROSU | Quentin GUCHE | Télila GUEGUEN | Killian GUIBE | François GUICHARD | Jean-Bernard GUIGOZ | Dan GUILLART | Mélissa GUZMAN
Maxime HABERSAAT | Brigitte HABERSAAT | Julien HABERSAAT | Jonathan HARI | Maryse HERIN | Jonathan HIROZ | Mathias HOFMANN
Christian HOFMANN | Marion HOFMANN | Ana HRISTOVA | Elizabeth HUBER | Tathiana HUBERT | Sarah HUTCHISON | Julien IMBERT | Annie ITHIER

Robert- IVANESKOU | Delphine JACQUEL | Tristan JACQUEMIN | Victoria JAMIESON | Martin JECMEN | Milan JILEK | Alexandre JULLIER | Stanley KELLY
Lilian KIEFFER | Alexander KOUX | Elina KUJANSUU | Lumturije KUKALAJ | Cédric KULMER | Julien LA CROIX | Steven LACK | Claire LAGREE
Chantal LAHAYE | Guillaume LAMARQUE | Marie-Antoinette LAMBIEL | Marine LAPERTOT | Sandrine LATTION | Mélina LATTION | Raphaël LAUFFER
Amandine LAYRE | Bertrand LEBRUN | Antoine LECHEVALLIER | Juliette LECLERCQ | Méline LEDUC | Laëtitia LEJEUNE | Marie LEPERLIER
Benjamin LERESCHE | Yoël LESNE | Daniel LEVRAND | Damiao LILA | David LIODENOT | Luca LIODENOT | Sergiu LOBODA | Samuel LOSEY
Ludovic LOVEY | Vincent LOVEY | Alain LOVISA | Nicolas LUISIER | Sophia LUY | Isabelle MAES | Miguel MAGINA | Baptiste MAILLOT | Périne MARCON
Franck MARE | Eléa MARE | Pamela MARET | Marie-Ange MARET | Arlette MARET | Jean-Sébastien MARET | Christophe MARET | Eric MARET
Yan MARET | Pascal MARET | Murielle MARET | Valérie MARET | Dylan MARET | Isaline MARET | Yoan MARET | Lény MARET | Jonathan MARIETTE
Cédric MARTIN | Rosi MARTIN | Jean-François MARTIN | Guillaume MARTIN | Patricia MARTINA | José Antonio MARTINEZ MARCO | Vincent MARTINOD
Laetitia MATAS | Coline MATHIEU | Juliette MATTERA | Emile MAURETTE | Luis Filipe MAXIMIANO FERREIRA | Norbert MAY | Steve MAY
Raphaël MAY | Roxane MAY | Lionel MAY | Sam MAZAREI | Vincent MEDA | Valentine MELIN | Benjamin MERMAZ | Yann MERTES | Alain METROZ
Lionel MICHAUD | François MICHELI | Alain (comm) MICHELLOD | Alain MICHELLOD | Thomas MICHELLOD | Jérémy MICHELLOD | Amandine MICHELLOD
Louna MILLET | Styven MINETTE | Sarah MISERY | Laetitia MITSCHDOERFFER | Pierre-Louis MONNET | Pierre-Joseph MONNET | Adrienne MONNET
Rose-Angèle MONNET | Julien MONNET | Camille MONNIER | Carole MOOS | Laura MORALES CARRASCOSA | Myriam MORAND | Léonie MORAND
Milène MOREIRA NUNES | Johan MORISOD | William MOTTE | Alexandre MOTTET | Emmanuel MOUGENOT | Salomé MOUIREN | Justin MOULIN
Ronan MOUSSE | Janaina MUNIZ TORRIONE | Julien MUNSCH | Fabien NAVILLOUX | Tim NEGRELLO | Francis NENDAZ | Fabien NICOLLIER
Suzel NOTTER | Florence OGGIER-JILEK | Aude OLIVIER | Gabriel ORECCHIO | Jeevan OVERNEY | Lionel PAGLIOTTI | Sidonie PAHUD | Julien PECASTAING
Victoria PEDROSA | Claude PELLISSIER | Michaël PELLISSIER | Roland PELLISSIER | Yamina PELLOUCHOUD | Antonny PERDRIAU
Marie-Laure PERNEY | Daria PERRAUDIN | Pierre-André PERRETEN | Peio PETERS | Charlie PETIT | Benjamin PETIT-RICHARD | Zuzana PIACKOVA
Saskia PILLER | Catia PIRES | Manuel PISTORIUS | Laurence PITTET | Bertrand PLICHART | Sébastien PONTICELLI | David PORGES | Nolwenn POUSSET
Tyméo PRALAS | Stefano PROMENT | Paul PUJOL | Gérald PUPET | Rémi QUENTIN | Paul RATOUIT-SANTONI | Jean-Michel RAUSIS | Léa RAYNAL
Mélanie REGAZZONI | Nathan REMONDEULAZ | François REUSE | Francis REUSE | Marthe REUSE-DORSAZ | Juan Manuel REVELLO
Manuel Luis RIBEIRO BROCHADO DO AMARAL | Anibal Joaquim RIBEIRO DO AMARAL | Benoît RICHARD | Damien RICHARD | Quentin RICHON
Céline RINGENBACH | Loïs RIVA | Sifdine ROBIC | Juliette ROBIN | Mathieu RODUIT | Maxence RODUIT | Jonathan RODUIT | Emmanuelle RODUIT
Thomas ROGGO | Martin ROGGO | Louis ROGGO | Fabien ROLLET | Frédéric ROSSET | Maël ROSSIER | Romain ROSSIER | Nathanaël ROTEN
Romain ROUSSEAU | Valentine ROUSSEAUX | Sarah ROUX | Monique RUGHOO-BOURGEOIS | Tomas RULLAN GUNTZ | Joshua RUOSS VILLANUEVA
Antoine SABAUX | Théophile SALLAFRANQUE | Johny SARRASIN | Valérie SARTRE | Thomas SAVOURNIN | Gabin SCHAFER | Timothée SCHMUTZ
Laura SECOND | Alain SEDANI | Audrey SERGENT | Manon SERMONDADE | Nicolas SERS | Thomas SIMONIN | John SMITS | Patrick SNIDER
Climent SORIANO MICHEL | Michel STÜCKELBERGER | Micheline SUBILIA BERSIER | Yohan SULEJMANI | Samuel TERRETTAZ | Christophe TERRETTAZ
Laurent THOMAS | Corinne TISSIERES | Luc TISSOT | Emiliano TOLEDO PIZA | Pol TOMAS MONFORT | Yannick TORELLO | Jean-Pascal TORNAY
Mathias TORNAY | Didier TORRENTE | Laurent TORRIONE | Eric TORT I PADRO | Bertrand TOURMEAU | Tom TRIPONEZ | Raphaël TROILLET
Claude TROILLET | Fabrice UNGEMACHT | Patrick UNGEMACHT | Romain URVOIS | Naïs VALANCONY | Sylvie VALDENAIRE | Dominique VALDENAIRE
Vincent VALDENAIRE | Isabelle VALFREDINI | Paul VALLES | Jonathan VAN DER STEEN | Michael VAN MEERBEEK | Adrien VANBOCQUESTAL
Luna VARIN | Leila VAUCHER | Laurent VAUCHER | Daniel VAUDAN | Anne-Dolorès VAUDAN | Xavier VELEN | Théo VEYRIE | Nicolas VIAL
Benjamin VIEIRA | Yannick VIGNAL | Maria Soledad VILLANUEVA-RUOSS | Belen VILLAR | Danila VOLLUZ | Eva VOUILLAMOZ | Misaël VOUILLAMOZ
Jean-Marc VOUILLAMOZ | Jimmy VOUILLAMOZ | Gilles VUICHOUD | Mégane VUILLY | Loane ZACHARY | Clarisse ZARRILLO-FAVRE | Francesca ZIMARA
Claudine ZINAOUI-CARRUPT | Elvis ZOPPO | Jennifer ZUFFEREY

Impressum
Édition : Téléverbier
Rédaction : Téléverbier, Le fin mot Communication, Martigny
Conception : Le fin mot Communication, Martigny
Crédits photos : Téléverbier
Impression : Publi'Bagnes, Verbier
Tirage : 150 exemplaires

Ce rapport est également disponible en téléchargement sur rapportannuel.televerbier.ch

Téléverbier SA
CP 419
CH – 1936 Verbier

+41 (0)27 775 25 11
info@televerbier.ch
www.televerbier.ch